



OBSERVATOIRE
FRANÇAIS DES
DROGUES ET DES
TOXICOMANIES

ÉVALUATION
des politiques publiques

RELIONPREDIL 2011

**Actions de prévention
des usages de drogues
illicites et licites
en Rhône-Alpes**

Carine MUTATAYI

Novembre 2012

CONTRIBUTIONS

L'enquête RELIONPREDIL et ce rapport « RELIONPREDIL 2011. Actions de prévention des usages de drogues illicites et licites* en Rhône-Alpes » sont issus d'une large collaboration sur plusieurs années, sous la coordination scientifique de l'OFDT.

COMITÉ DE PILOTAGE 2011

Christian Rossignol, Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA)

Georges Martinho, Fédération Addiction

Eve Le Quang, Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER), ministère chargé de l'Agriculture

Claire Pailharey, Réseau d'éducation pour la santé, l'écoute et le développement de l'adolescent (RESEDA)

Nadine Neulat et Sonia Benamsili, Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), ministère chargé l'Éducation nationale

Stéphane Carton, Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP), ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Jacques Delaporte et Nelly Rodride, Mission de lutte anti-drogue (MILAD), Direction générale de la Police nationale (DGPN), ministère de l'Intérieur

Flavien Djurado, Catherine Challier et Annie Garcia, Direction centrale de la sécurité publique (DCSP), ministère de l'Intérieur

Jean-Paul Lebeau et Philippe Viviani, Bureau de police judiciaire, délinquance et criminalité organisée, Direction générale de la Gendarmerie nationale (DGGN), ministère de l'Intérieur

Monique Larche-Mochel, Direction générale du travail (DGT), ministère chargé du Travail

Françoise Maine, Secrétariat général de l'enseignement catholique

COORDINATION ET AUTEUR

Carine Mutataji, Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)

[Assistance à la gestion de la collecte](#)

Nadine Landreau, OFDT

Architecture technique et développement logiciel

Bernard Legoueix, OFDT, et Christian Sard, société Xenpad

Conseils méthodologiques

Olivier Le Nézet, Maud Pousset (Directrice), Stanislas Spilka, OFDT

Maquette

Frédérique Million, OFDT

Pages Internet (www.ofdt.fr/re lion/)

Thierry Delprat, OFDT

REMERCIEMENTS

Merci à tous les personnes qui, en ayant accordé le temps nécessaire pour répondre au questionnaire, ont partagé leurs expériences. Ils ont rendu possible cette photographie d'une partie du panorama des actions de prévention développées face aux usages d'alcool, de tabac ou d'autres drogues, dans leur région.

Merci aux membres du comité de pilotage qui ont accompagné cette expérience, en apportant leurs conseils et en assurant un relai auprès des acteurs locaux concernés.

Merci à Serge Karsenty (membre du Collège scientifique de l'OFDT) pour son intérêt, son soutien et ses conseils constants depuis les prémises de cette enquête.

Merci à Maud Pousset (Directrice de l'OFDT), Julie-Émilie Adès (Chargée de communication, OFDT), Olivier Le Nézet et Stanislas Spilka (Statisticiens-Enquêtes en population générale, OFDT), pour leurs conseils méthodologiques et leur relecture.

Merci aux CIRDD des régions Alsace, Bretagne, Bourgogne, Île-de-France, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et au CIRDD Rhône-Alpes, artisans et partenaires de la première heure de ce projet ambitieux d'observation de la prévention des actions de prévention des drogues illicites et licites.

Préface

La consommation de substances psycho-actives dont la toxicité est avérée poserait moins de problèmes à la société si elles n'étaient pas addictives. Leur interdiction ou les mises en garde contre leurs effets seraient sans doute plus efficaces. Ce caractère addictif a souvent mené à penser qu'avec les drogues, licites ou non, il valait mieux « ne jamais commencer ». La prévention des usages s'est ainsi trouvée portée au plus haut niveau des préférences des politiques publiques depuis que les consommations et les trafics qu'elles impliquent ont atteint des volumes inquiétants ; ces volumes reflétant, soit l'efficacité de l'industrialisation, soit les effets de la mondialisation, soit les deux à la fois. La préférence pour la prévention exprimée par toutes les familles politiques présente l'incontestable avantage que quiconque souhaite « faire de la prévention » bénéficie d'un préjugé favorable. En revanche, on aura peut-être tardé à comprendre que tout projet de prévention des consommations de drogues n'a pas forcément la même utilité et que, s'il faut y mettre des deniers publics, autant savoir de quelle prévention on parle.

L'évaluation des actions préventives en matière de comportements de protection de sa santé est un vaste sujet dont la sociologie est loin d'avoir dit le dernier mot. Mais ces actions sont au moins de trois natures différentes. Les unes posent des contraintes physiques d'accessibilité aux produits ou imposent des règles aux offreurs. D'autres sont, au sens large, des contraintes monétaires imposant des sacrifices importants aux demandeurs potentiels. Les troisièmes enfin visent à opérer des modifications cognitives supposées générer des comportements différents. Les deux premiers types de prévention ont l'avantage de la facilité à recenser ce qui se fait, qui est souvent d'ordre législatif ou réglementaire, et offrent même la possibilité d'apprécier les évolutions de l'avant/après avec plus ou moins de raffinement économétrique. Évaluer l'efficacité des actions de la prévention cognitive est, en revanche, le plus périlleux des objectifs. Mais si, avant même d'évaluer l'intérêt de ces actions, nous souhaitons, en France, en connaître l'état des lieux ?

C'est dans cet esprit qu'en 2005, la MILDT demanda avec insistance à l'OFDT de penser à un tel dispositif, dans le but fort légitime de savoir qui faisait quoi et comment dans le champ de la prévention des drogues en France. Il en naquit l'enquête RELION (puis RELIONPREDIL en 2011), dont le lecteur apprendra, dans les pages qui suivent, les objectifs poursuivis, les moyens mis en œuvre et les résultats atteints. Une enquête de recensement des actions de prévention des consommations de drogue ne devait pas nécessairement s'adresser aux « offreurs » de ces actions. Il était également pensable d'augmenter le nombre de questions spécifiques dans les enquêtes en population pour savoir quand, comment et par quoi les publics bénéficiaires ou « audiences » avaient été touchés. L'intérêt de telles

enquête est élevée car les réponses des publics-cibles objectivent la question centrale qui demeure ancrée sur ce qui a été «reçu» et gomme toutes les appréciations subjectives des promoteurs. Ainsi, s'agissant de la fréquence des actions en milieu scolaire, le rapport qui suit nous en apprend autant sinon davantage par bestimation quantitative de l'enquête ESPAD que par les retours de l'échantillon d'établissements scolaires sollicité par l'enquête RELIONPREDIL. Le caractère lacunaire des résultats ne doit pas être minimisé non plus. Lorsque les publics-cibles seraient amenés à décrire des actions, ils ne sauraient pas nous en dire qui les organisait, avec quels moyens, sur la base de quels principes éducatifs et ils ne rapporteraient les contenus qu'avec un grand degré d'approximation.

L'enquête RELIONPREDIL, sollicitant tous les offreurs potentiels de prévention pour dire, dans le détail, ce qu'ils avaient fait durant l'année précédant l'enquête, avait donc sa justification. Son caractère expérimental, tant en 2007 sur un territoire réduit aux CIRDD en activité, qu'en 2011 où elle fut réduite à la région Rhône-Alpes permet d'assurer qu'une remontée d'informations des acteurs de terrain sur ce qu'ils font est possible et souhaitable à coût pratiquement nul. L'amélioration du dispositif voire la simplification du questionnaire permettraient d'accroître les taux de réponse sans perte d'informations essentielles. Les organismes sollicités doivent également avoir une représentation claire de la valeur ajoutée de leurs informations sans qu'il soit nécessaire de penser à des incitations financières ou des injonctions administratives. La pauvreté des moyens engagés a sans doute été la cause d'une communication insuffisante en amont. La suggestion de l'OFDT d'adapter le dispositif de collecte par catégories de répondants est certainement pertinente. Une enquête sur les actions de prévention produisant des résultats plus significatifs et mieux à même d'orienter l'action publique est certainement possible, surtout si elle pouvait s'assurer de moyens matériels et humains légèrement augmentés.

Serge Karsenty

Collège scientifique de l'OFDT,
Laboratoire « Droit et Changement social »,
Faculté de droit université de Nantes - CNRS

Sommaire

INTRODUCTION	8
Repères méthodologiques	9
Contexte rhônalpin	12
<i>Porteurs d'actions potentiels en 2010</i>	13
<i>Leviers politiques et programmatiques régionaux.</i>	13
RÉSULTATS EN MILIEU SCOLAIRE	15
Collégiens et lycéens au cœur de l'action préventive	15
Intervenants et autres acteurs	17
Produits ou addictions abordés	19
Méthodes d'intervention et outils	19
<i>Objectifs tournés vers les publics</i>	20
<i>Approches, moyens et organisation des séances</i>	22
<i>« Modèles » dominants et assise scientifique</i>	24
<i>Inscription dans le temps</i>	26
Politique territoriale et cadre d'intervention	27
Ressources budgétaires	27
Au bout du compte	28

EN DEHORS DU CHAMP SCOLAIRE	30
Actions en milieu du travail	31
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	32
ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES MÉTHODOLOGIQUES	34
ANNEXES	38
Listes des sigles	39
Références	40
Annexe : Questionnaire RELIONPREDIL	42

INTRODUCTION

En janvier 2011, l'enquête RELIONPREDIL¹ sur les actions de prévention liée aux drogues est lancée dans la région Rhône-Alpes. C'est le deuxième épisode d'une expérience initiée en 2007 (cf. encart), destinée à caractériser les actions adressées à des publics chez qui l'on souhaite empêcher la survenue, la répétition ou l'aggravation, des usages de drogues. La région Rhône-Alpes constituait une aire pertinente de test en raison de similitudes avec la situation nationale sur les plans socio-démographique et épidémiologique (prévalences d'usages de drogues chez les jeunes), mais aussi du fait de la diversité géographique des ressources professionnelles en prévention, ensemble lié à l'équilibre entre espaces urbains et ruraux (cf. Contexte rhônalpin). Durant le premier trimestre 2011, un échantillon représentatif de 45 % des collèges et lycées publics et privés de la région, et l'ensemble des établissements d'enseignement agricole, des associations spécialisées, des unités de rattachement des gendarmes (FRAD)² et des policiers spécialisés (PFAD), des services universitaires de médecine préventive et des services de santé au travail de Rhône-Alpes ont été invités à répondre à un questionnaire, via l'internet, pour y décrire les actions menées dans le domaine, en 2010. Au total, 487 actions, dont 410 (84 %) menées dans des établissements d'enseignement secondaire (général, professionnel ou agricole) ont été décrites.

Trois grands types d'acteurs témoignent des actions en milieu scolaire : la communauté scolaire, les FRAD et PFAD et les intervenants associatifs. Les résultats de l'enquête s'avèrent plus particulièrement caractéristiques des activités des FRAD et PFAD qui ont tous répondu. Le taux de réponse des établissements scolaires (14 %, comme en 2007) et des associations spécialisées (21 % contre 15 % en 2007) a été bien plus modeste. Ainsi, les éléments rapportés par les gendarmes et policiers spécialisés se révèlent représentatifs du métier au plan régional mais ceux relayés par les établissements scolaires et le secteur associatif ne sont qu'indicatifs et descriptifs de ces deux sous-ensembles de répondants.

Compte tenu des niveaux de réponse variables mais aussi des possibles doublons entre les témoignages des spécialistes intervenants en milieu scolaire et des établissements scolaires-mêmes, les résultats relatifs au milieu scolaire sont distingués selon les profils de répondants précités. Le document fait également la synthèse des enseignements méthodologiques relatifs à la mise en place d'un système d'observation nationale des actions de prévention des usages de drogues dans le contexte français.

1. Recueil d'Indicateurs pour l'Observation Nationale des actions de Prévention des usages de Drogues Illicites et Licites.

2. Les FRAD, Formateurs relais anti-drogue (gendarmerie), et PFAD, Policiers formateurs anti-drogue.

RELIONPREDIL 2007, 2011. Pourquoi une telle enquête ?

RELIONPREDIL (souvent désignée par son intitulé initial « RELION ») s'inscrit dans un processus au long cours pour la mise en place d'un système d'observation fiable, au plan national, des actions de prévention des usages de drogues. Le projet est né en 2005 sur un constat : après plus de 30 ans de politique de lutte contre les drogues où la prévention figurait comme une constante de la réponse publique, il demeurait impossible d'en établir les contours réels et la portée au plan national. Cette carence tenait principalement à la méconnaissance des actions de prévention menées dans les « grands » lieux de vie sociale (école, entreprise, etc.). Or les systèmes d'information précédents, par leur qualité variable et leur caractère partiel, ponctuel et cloisonné, interdisaient toute tentative de capitaliser cette réalité pour extraire une information objectivée et fiable sur la nature et l'étendue des savoir-faire en la matière. Le projet RELION a été entrepris sous la coordination de l'OFDT avec le soutien des CIRDD en 2007, d'un comité de pilotage national (cf. « Contributions », p2) et notamment de la MILDT, soucieuse de mieux apprécier les formes réelles de ce secteur, interministériel par essence, pour lequel on ne connaissait ni l'adéquation avec les orientations gouvernementales, ni l'intégration des méthodes scientifiquement validées.

La vocation de l'enquête est donc, à partir d'un outil commun aux différents secteurs impliqués (de l'éducation, de la santé ou de l'application de la loi), de mieux cerner l'offre de prévention apportée à la population à propos des drogues, dans les divers lieux de vie sociale. Une collecte régulière doit permettre d'apprécier l'évolution des savoir-faire en la matière. Face au champ très vaste de la prévention, l'enquête a été raisonnablement centrée sur les actions directement adressées aux publics chez qui l'on souhaite empêcher la survenue, la répétition ou l'aggravation, des usages de drogues, en s'attachant au seul point de vue des acteurs.

L'enquête a connu deux phases expérimentales en 2007 (9 régions dont le Rhône-Alpes) et en 2011 (Rhône-Alpes) afin d'explorer les composantes d'un protocole optimal de recueil d'information face aux contraintes de terrain (cf. Repères méthodologiques). Pour en savoir plus sur l'enquête de 2007 et ses résultats : <http://www.ofdt.fr/relion/index.html>

REPÈRES MÉTHODOLOGIQUES

L'enquête RELIONPREDIL s'adresse à un large spectre d'organismes, identifiés non pas à travers les filières de subventionnement de la prévention mais en fonction de leur statut, faisant d'eux des acteurs probables de prévention (commanditaires ou intervenants). Il s'agit d'une part de l'ensemble des services spécialisés associatifs (CSAPA, ANPAA, CODES) ou de l'État (police, gendarmerie), qui interviennent dans tous les milieux, et d'autre part des principaux lieux d'intervention

en matière de prévention, à savoir les établissements d'enseignement secondaire, d'enseignement supérieur – à travers les services de santé universitaire – et le milieu professionnel via les services de santé au travail. Parmi ces organismes, notamment ceux dont la prévention n'est pas une spécialité, certains peuvent ne pas avoir organisé d'action de prévention dans l'année observée. Pour ces derniers, un système de notification rapide (par courrier ou Internet) a donc été mis au point pour qu'ils puissent le signaler aisément. La participation à l'enquête, au cours de l'année n, se fait sur la base du volontariat.

La collecte de données, rétrospective sur n-1, est assurée au moyen d'un questionnaire auto-administré (en annexe) dont le contenu a été affiné au fil des expériences. L'unité d'observation est une action, définie comme un événement, isolé ou répété sur différents sites, plus ou moins long ou complexe mais dont le début et la fin sont clairement identifiés dans l'année observée. Cette action a été adressée directement à des publics chez qui l'on souhaitait empêcher la survenue, la répétition ou l'aggravation, des usages de drogues illicites ou licites. Pour une action donnée, les répondants sont invités à segmenter leurs informations en fonction de sept environnements potentiels de mise en œuvre, à savoir : les milieux de l'enseignement secondaire, de l'enseignement secondaire agricole, de l'enseignement supérieur, de l'enseignement supérieur agricole, le milieu professionnel, le cadre judiciaire ou pénitentiaire, le milieu familial ou, enfin, tout autre cadre. Pour le recueil de données, le recours à Internet s'est imposé dans un contexte budgétaire contraint et pour une meilleure réactivité, permettant également de dupliquer les observations et de les ajuster au besoin. Chaque répondant accède à un compte personnel sur l'Intranet de l'OFDT, protégé par des codes confidentiels, afin de sauvegarder, compléter ou corriger ses enregistrements durant le trimestre de collecte.

Ce questionnaire permet de caractériser les publics destinataires de la prévention et les acteurs impliqués mais sa particularité réside en ce qu'il aborde aussi les approches, techniques, moyens et ressources en jeu, afin de caractériser les pratiques en matière de prévention. Il comprend pour l'essentiel des questions fermées. Son but est davantage d'offrir une description qualitative des actions, des points saillants et des tendances, que de garantir une comptabilité précise des actions et de leurs destinataires. Ainsi, chaque enregistrement décrit les lignes-force d'une action – quelles qu'aient pu être les adaptations apportées au cas par cas lorsqu'elle a été répétée – tout en précisant combien de fois cette action a été conduite dans l'année : ce nombre pondère les données collectées.

L'enquête a été conduite une première fois en 2007 et, après révision, en 2011 (cf. <http://www.ofdt.fr/relion/index.html>). Les ajustements méthodologiques entre les deux vagues ont consisté essentiellement au resserrement du spectre des structures sollicitées en 2011 – notamment en ciblant un échantillon représentatif de collèges et lycées au lieu de l'exhaustivité – et à l'intervention de représentants institutionnels nationaux (ministériels et associatifs), au lieu des CIRDD³, pour le pilotage et la promotion de l'enquête. La collecte de données, lors du premier trimestre des années 2007 et 2011, portait sur les actions réalisées durant l'année précédente. L'enquête de 2011 a été réalisée en Rhône-Alpes, dont le contexte général est synthétisé plus loin. Pour rappel, cette région a été sélectionnée pour la diversité des ressources professionnelles, en partie liée à sa mixité territoriale entre espaces urbains et ruraux, mais aussi pour sa structure sociodémographique rappelant la répartition nationale. De plus, les niveaux d'usages chez les jeunes sont globalement similaires à ceux observés pour la métropole (source ESCAPAD 2008).

3. Les CIRDD, Centres régionaux d'information « drogues et dépendances », sont devenus les Dispositifs d'appui méthodologiques régionaux.

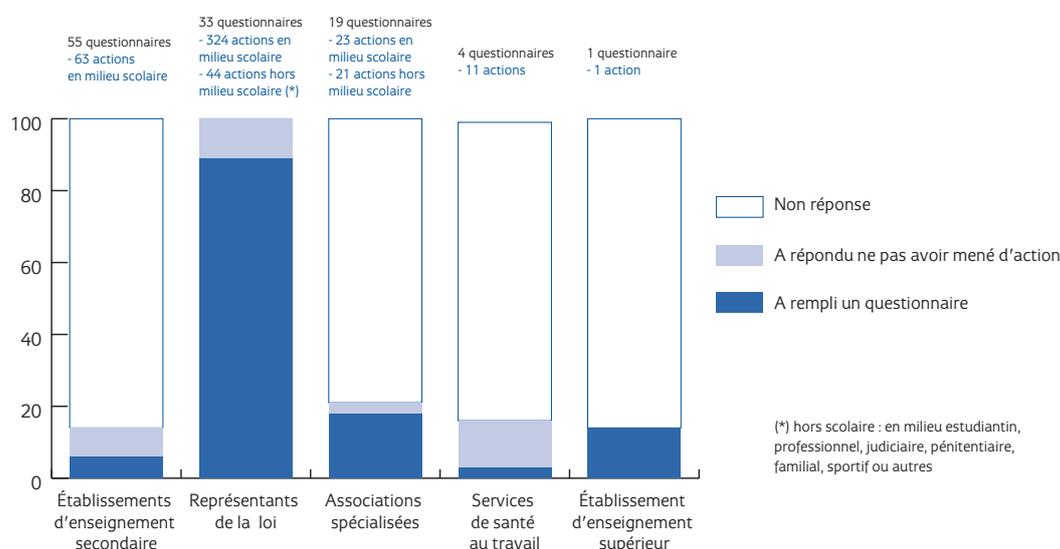
Pour l'exercice 2011, 710 structures ont été sollicitées, soit :

- un échantillon représentatif⁴ de 500 collèges et lycées et EREA relevant de l'Éducation nationale (taux de sondage de 45 % des établissements régionaux) ;
- l'ensemble des établissements d'enseignement agricole, des SUMPPS⁵, des ANPAA, CSAPA et CODES/IRDES, des unités/services de rattachement des FRAD et PFAD, des services de santé au travail.

À l'issue du premier trimestre 2011, 112 questionnaires furent collectés représentant 487 actions telles que précédemment définies, menées en 2010. La majorité des actions décrites se sont déroulées dans le milieu de l'enseignement secondaire et sont relatées à la fois par les établissements où elles ont eu lieu et par les acteurs spécialisés qui y ont réalisé l'essentiel de leurs actions externes (cf. graphe infra).

Le taux de réponse général s'élève à 17 % mais reflète un grand décalage, en structure, entre les services d'application de la loi et les autres catégories de répondants (cf. tableau 1). Proche de 100 %, de la part des services de police et de gendarmerie sollicités (contre 31 % en 2007), le taux de réponse se situe en revanche à 14 % pour les établissements scolaires (comme en 2007), à 21 % pour les associations spécialisées (contre 15 % en 2007). Il se situe à 17 % en ce qui concerne les services de santé au travail, nouvellement intégrés à l'enquête en 2011. La part des établissements signifiant ne pas avoir mené le type d'actions ciblées intéressant l'enquête est constante : 54 % en 2011 contre 56 % en 2007.

Graphe 1 - Taux de réponse, nombres de questionnaires et d'actions correspondants de l'enquête RELIONPREDIL 2011 par type de répondants



4. Échantillon représentatif établi par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, du Ministère chargé de l'Éducation nationale (DEPP)

5. Services universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé.

Le taux de couverture représenté par les répondants de 2011, à propos de 2010, ne peut pas être estimé car son dénominateur – le nombre d'établissements qui ont effectivement organisé une action de prévention en 2010 – est inconnu. Cependant, plusieurs indications soutiennent l'hypothèse d'un taux limité, parmi les non-répondants, des établissements scolaires organisateurs de prévention, en 2010. En effet, l'enquête ESPAD⁶ France 2011 (question 45) dévoile, au plan national, qu'un taux relativement faible des classes de 3^{ème} à la terminale aurait bénéficié d'une information ou d'une action préventive sur les drogues en 2010 (année observée dans le cadre de RELIONPREDIL 2011)⁷. Ce pourcentage varie de 20 % à 32 % selon que l'on comptabilise les classes où une majorité d'élèves (7 sur 10) confirme l'évènement ou celles où la moitié des élèves au moins s'en souvient. Ces proportions limitent, par construction, la fréquence probable des organisateurs de prévention parmi les collèges et lycées n'ayant pas répondu à RELIONPREDIL, en 2011. En 2007, une enquête secondaire auprès des non-répondants au questionnaire RELIONPREDIL établissait cette fréquence à 50 %.

Dans l'absolu, quelles que puissent être les particularités des organismes répondants et des autres, rien ne permet d'affirmer que les actions de prévention des non-répondants auraient pu être significativement différentes de celles rapportées dans le cadre de l'enquête et un doute raisonnable subsiste sur la moindre fréquence moyenne des actions organisées par les non-répondants. Aucun redressement n'a donc été appliqué aux données recueillies, face aux taux de réponses relativement faibles des établissements scolaires et des associations spécialisées. En d'autres termes, si les résultats relatifs aux services de police et de gendarmerie sont représentatifs de la profession, ceux relayés par les établissements scolaires et le secteur associatif doivent être considérés comme indicatifs, descriptifs de ces deux sous-ensembles de répondants. Pour cette raison, mais aussi pour pallier le biais potentiel d'enregistrements multiples entre intervenants extérieurs et établissements scolaires, les résultats sont distingués selon les principaux profils de répondants. La description des actions des FRAD et PFAD régionaux constitue le fil rouge du canevas présenté ici et les exemples issus des professionnels de la communauté scolaire et des acteurs associatifs complètent ponctuellement ce tableau.

CONTEXTE RHÔNALPIN

La structure sociodémographique rhônalpine s'avère proche de celle observée au plan national, si ce n'est une sous-représentation des agriculteurs. En 2009, la répartition entre hommes et femmes est respectivement de 51 % et 49 % et la population des 15-24 ans est de 798 891 (cf. ci-contre, source Insee 2009).

Population régionale au 01/01/2009 (Insee)		
Totale		6 165 126
de 10-14 ans		384 514
de 15-19 ans		398 990
de 20-24 ans		399 901
Élèves en enseignement secondaire - rentrée 2009 (académies de Lyon et Grenoble)		520 456
Élèves en enseignement secondaire agricole - rentrée 2009		14 426
Usages à 17 ans, en 2008 (ESCAPAD 2008)	Rhône-Alpes	France
Usage quotidien de tabac	27 %*	29 %
Usage régulier d'alcool)	9 %	9 %
Ivresses répétées	28 %*	26 %
Usage régulier de cannabis	7 %	7 %
*différence significative avec le reste de la métropole		

6. ESPAD : European Survey Project on Alcohol and other Drugs.

7. Cf. « Collégiens et lycéens au cœur de l'action préventive »

Les niveaux d'usage parmi les jeunes à 17 ans ne distinguent pas la région du reste de la métropole malgré des écarts significatifs, mais réduits, pour ce qui est de la prévalence du tabagisme quotidien, légèrement inférieure en Rhône-Alpes et inversement une fréquence des ivresses répétées sensiblement plus élevée (source : ESCAPAD 2008).

Porteurs d'actions potentiels en 2010

En Rhône-Alpes, près de 1400 organismes sont, en 2010, susceptibles d'organiser des actions de prévention des usages de drogues et répondaient aux critères d'inclusion de l'enquête RELIONPRE-DIL (cf. ci-contre). Parmi les structures spécialisées, 34 associations de promotion de la santé spécialisées ou généralistes (CODES, ANPAA et CSAPA) sont implantées dans la région. Les unités de rattachement des policiers (PFAD) et gendarmes (FRAD) spécialisés dans la prévention des drogues sont moitié moins nombreuses. Ces acteurs spécialisés, comme le CIRDD Rhône-Alpes (dispositif d'appui au chef de projet « drogues et dépendances »), peuvent fournir les conseils méthodologiques utiles aux structures désireuses d'organiser une action de prévention.

Leviers politiques et programmatiques régionaux

Les orientations définies dans le champ de la prévention par le Plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011 [9] sont déclinées au travers des plans départementaux de prévention au regard des particularités locales. Les chefs de projets « drogues et dépendances », assistés de leurs conseillers techniques et des Dispositifs d'appui régionaux (ex- CIRDD),

en sont les artisans et disposent d'une dotation de la MILDT afin de subventionner des actions sélectionnées sur appel à projets. L'enveloppe régionale s'élevait à 1 135 144 euros pour l'année 2010 [7]. Cependant, bien d'autres textes programmatiques viennent étoffer le cadre de mise en œuvre de la prévention des usages de drogues, et ce dans des domaines aussi variés que la santé, la prévention de la délinquance, la politique de la ville ou la sécurité routière. Plus particulièrement, l'ARS (Agence régionale de santé) a établi le Schéma régional d'addictologie Rhône-Alpes – Volet médico-social et ambulatoire- 2009-2013, acté en 2010 par arrêté préfectoral (N°10 – 105 du 8 mars 2010) [11]. En lien, elle a déployé la somme de 1 384 752 euros au titre de la prévention des addictions. Ce schéma régional d'addictologie a comme priorité première de « Développer la Prévention mettant l'accent sur le besoin de renforcer le maillage (action 1), les compétences et les moyens (action 2) des structures ressources en matière de prévention des addictions. Le schéma met l'accent également sur les addictions sans produit, comme celles liées aux jeux ou aux cyberspaces, énonçant de nombreux objectifs (priorités 10 à 16) pour le développement de la recherche, de la formation mais aussi du repérage et des actions auprès des jeunes. Il est difficile d'estimer comment ce document, diffusé en milieu d'année, ou ses travaux préparatoires ont pu influencer les actions menées en 2010. Le Programme régional de santé publique (PRSP) pour la période 2006-2010 affichait plusieurs objectifs : le développement d'actions pour la prévention

Près de 1400 organismes acteurs potentiels de prévention des usages de drogues

Collèges et lycées publics et privés	1117
Établissements d'enseignement secondaire agricole	95
SUMPPS (prévention universitaire)	5
Établissements d'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et du paysage	2
Associations spécialisées du secteur de la santé (ANPAA, CSAPA, CODES/IRDES)	34
Unités/services des PFAD et FRAD	18
Services de santé au travail (*) interentreprises (39) et autonomes (76)	115

(*) hors hôpitaux, agriculture, EDF, France Télécom et SNCF

de la consommation excessive d'alcool et plus ou plus largement des addictions et des conduites à risque chez les jeunes et enfin le développement de la prévention périnatale destinée à sensibiliser « aux produits néfastes pour l'enfant à naître. ». Enfin, les déclinaisons au plan régional ou départemental du plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes 2010-2012 ainsi que du plan national santé au travail 2010-2014 constituent d'autres cadres potentiels des actions de prévention des usages de drogues mises en œuvre.

Ces dernières années, plusieurs référentiels nationaux viennent appuyer la prévention des usages de drogues en milieu scolaire. Depuis 2006, la prévention des conduites addictives bénéficie d'un nouvel ancrage dans les missions fondamentales de l'Éducation nationale à travers l'institution du « socle commun de connaissances et de compétences » que tout élève doit maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire (décret n°2006-830 du 11 juillet 2006). Parmi elles, les « compétences sociales et civiques » et les compétences « autonomie et initiative » (respectivement compétences 6 et 7 du socle commun) renvoient aux aptitudes individuelles et sociales classiquement rattachées aux « lifeskills » ou compétences psychosociales du modèle Botvin [2-4] susceptibles d'être mobilisées par des élèves confrontés à l'offre de drogues. Le guide de prévention des conduites addictives en milieu scolaire, issu d'une collaboration interministérielle et interinstitutionnelle, procure un cadre théorique et pratique aux interventions ; une mise à jour a été diffusée en début d'année 2011 [5-6]. L'INPES met également en lumière les méthodes de prévention scientifiquement validées dans son Référentiel de bonnes pratiques. Comportements à risque et santé : agir en milieu scolaire [1]. En avril 2010, le réseau des IUFM a officiellement inauguré un site Internet pour la formation en éducation à la santé et prévention des conduites addictives, proposant divers outils aux formateurs d'enseignants (<http://plates-formes.iufm.fr/education-sante-prevention/>). En octobre 2010, la collaboration entre le réseau des IUFM et l'INPES aboutit à la publication du pack de formation Profédus (DVD, manuel, photoformation et fiches techniques) pour la formation des enseignants (en formation initiale ou continue) au montage de projet en éducation pour la santé dans le premier ou le second degré.

Résultats en milieu scolaire

Classiquement, les établissements d'enseignement secondaire (y compris agricole) sont le principal théâtre de la prévention des usages de drogues. C'est donc fort logiquement que la plupart des données recueillies lors de l'enquête concernent les actions en milieu scolaire. Elles sont analysées au regard des trois principaux types de répondants : les établissements scolaires et les acteurs spécialisés représentant de la loi (FRAD et PFAD) ou associatifs.

COLLÉGIENS ET LYCÉENS AU CŒUR DE L'ACTION PRÉVENTIVE

La plupart des actions en milieu scolaire sont adressées à un large public jeune, au sein duquel se mêlent toutes les situations d'usages ou d'exposition au risque. Mais les établissements d'enseignement secondaire qui ont contribué à l'enquête constituent souvent aussi un cadre d'intervention auprès de jeunes potentiellement plus vulnérables face à ces produits que la population générale : par exemple ceux relevant d'une prise en charge socio-éducative particulière. Selon les intervenants extérieurs, les actions concernent davantage les classes de 3^e et de 2^{de} (74 % à 87 % des actions des interventions extérieurs), un peu moins souvent celles de 4^e, de 1^e et de terminale (55 % à 77 % des actions). Généralement, les intervenants externes déclinent leurs actions aussi bien en collège qu'en lycée.

Nota bene

À la rentrée 2009 en Rhône -Alpes :

520 456 élèves en enseignement secondaire non agricole

14 426 élèves en enseignement secondaire agricole

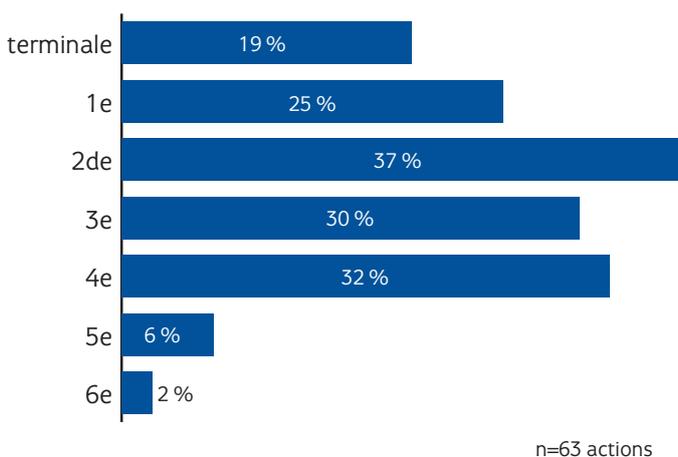
Les témoignages des établissements scolaires, sur 63 actions menées en 2010, convergent vers ce tableau (cf. Graphe 2 page suivante). Cependant, dans plus de la moitié des cas, un seul niveau de classe bénéficie des actions, qu'elles impliquent ou non des intervenants extérieurs, mais, dans les trois quarts des cas, plusieurs classes en bénéficient (deux à quatre classes le plus souvent). Relativement peu d'actions sont dirigées vers les élèves les plus jeunes des classes de 5^e et encore moins vers les classes de 6^e, au dire des différentes sources : 6 % des actions rapportées par les établissements scolaires concernent ces niveaux de classes, contre 20 % de celles décrites par les FRAD/PFAD. Quelles que soient les sources, ce sont essentiellement les FRAD et PFAD qui interviennent auprès des élèves de 6^e ou de 5^e.

Un peu moins de 10 % des actions en établissements d'enseignement secondaire, aux dires de ces derniers, sont aussi adressées à des étudiants (des filières BTS, prépas).

Lorsque les policiers et gendarmes spécialisés se sont adressés à des publics sensibles, c'est principalement dans le cadre d'un établissement scolaire (presque 9 fois sur 10). En milieu scolaire, 3 actions sur 10 sont destinées à des élèves dont la situation justifie une prise en charge socioéducative particulière. Il s'agit notamment de jeunes en proie à des difficultés scolaires et bénéficiant d'un enseignement adapté ou des mineurs relevant de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ou de mesure d'assistance éducative.

Le nombre total des élèves destinataires des actions n'a pas pu être établi dans son entier. Policiers et gendarmes spécialisés de la région ont rencontré, à travers 324 interventions en milieu scolaire, près de 11 170 élèves de 11-14 ans, 16 710 de 15-18 ans et 475 jeunes adultes (de moins de 26 ans), de l'enseignement général, professionnel ou agricole. Les réponses de la part des établissements d'enseignement secondaire et des associations sont insuffisantes pour compléter ce calcul pour l'année 2010. Si les données RELIONPREDIL disponibles ne permettent pas de jauger le taux des élèves du secondaire destinataires d'une action de prévention des usages de drogues, une autre source, l'édition 2011 de l'enquête ESPAD⁸, en milieu scolaire, fournit une indication intéressante à ce propos, au plan national. Selon ESPAD 2011, la diffusion des actions de préventions auprès des 15-18 ans scolarisés aurait concerné moins d'un tiers des classes de la 3^e à la terminale, en 2010, un taux de couverture relativement modeste, comme en témoignent les détails reportés dans l'encart infra.

Graphe 2 - Distribution des actions en fonction des classes concernées selon les établissements scolaires



Source : RELIONPREDIL 2011

Rappel : rareté des approches préventives en 2010, selon les collégiens et lycéens (ESPAD 2011)

Lors de l'enquête ESPAD 2011, réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 378 classes de la 3^e à la terminale, en métropole, les élèves se sont vus demander si leur classe avait reçu « une information concernant le tabac, l'alcool ou une autre drogue », entre septembre 2010 et mars 2011 (mois de l'enquête). Le cas échéant, les élèves ont la possibilité de préciser quels produits ont été alors abordés, parmi le tabac, l'alcool, le cannabis ou d'autres drogues illicites. La question portait volontairement sur une information au sens large afin d'intégrer à la fois les cours ayant traité ces sujets et les événements particuliers tels que les actions de prévention. Il en ressort que, dans 20 %

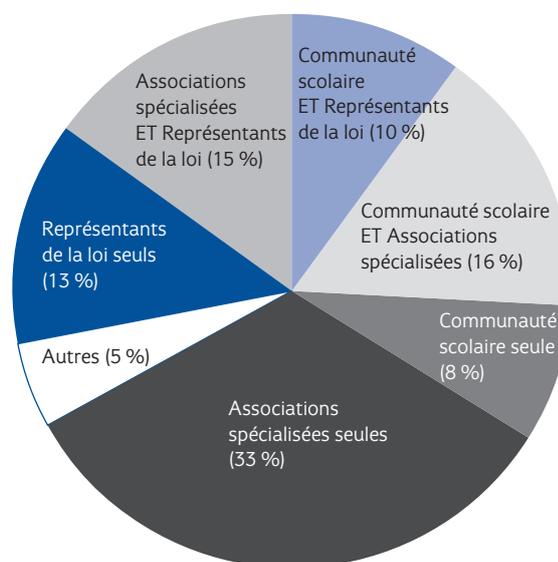
des classes de la troisième à la terminale, une majorité d'élèves (au moins 7 sur 10) dit avoir reçu une information sur une ou plusieurs substances psycho-actives entre le premier et le second trimestre de l'année scolaire 2010-2011. Ce pourcentage atteint 32 % si on comptabilise les classes où la moitié des élèves au moins ont souvenir d'avoir reçu ce type d'information au collège ou au lycée. Cependant on constate une certaine variabilité des déclarations au sein des classes à propos des produits effectivement abordés, suggérant un problème de mémorisation ou de reconnaissance de l'événement. Ainsi, les classes où une majorité d'élèves (7 sur 10 au moins) déclare que la classe a bénéficié d'une information sur les drogues et où la moitié au moins des élèves s'accorde sur les produits abordés, ne représentent plus que 12,2 %.

INTERVENANTS ET AUTRES ACTEURS

Malgré le nombre relativement réduit des témoignages des établissements scolaires, il est intéressant de se pencher sur leurs déclarations en ce qui concerne les acteurs de prévention impliqués car ils bénéficient d'une meilleure visibilité sur l'ensemble des acteurs, internes ou externes, intervenant auprès des élèves.

La cinquantaine d'établissements d'enseignement secondaire ayant répondu à l'enquête atteste d'une large ouverture vers les ressources extérieures pour mettre en œuvre la prévention. En effet, ces collèges et lycées sollicitent une fois sur trois des policiers ou gendarmes spécialisés et une fois sur deux des intervenants associatifs, rarement les deux (15 % des actions), pour qu'ils interviennent seuls ou en complément d'un professionnel scolaire (cf. Graphe 3). Un tiers des actions incluent l'intervention, auprès des élèves, d'un ou plusieurs membres du personnel scolaire – enseignants ou membres du personnel d'éducation, de santé ou social – et ce de façon exclusive pour 8 % des actions (cf. Graphe 3).

Graphe 3 - Appartenance des intervenants en milieu scolaire, selon les établissements scolaires



Source : RELIONPREDIL 2011

Ainsi, 6 fois sur 10, un seul profil d'intervenant s'adresse aux élèves au sujet des drogues dans le cadre des actions de prévention à l'école. Ce caractère « monosectoriel » est corrélé au fait que la plupart des actions consistent en une unique séance auprès des élèves. En effet, 80 % des actions sont réalisées sur la base des ressources propres des établissements ou de mises à disposition (cf. ressources budgétaires).

Les déclarations des établissements scolaires et des représentants des forces de l'ordre concordent sur la répartition des actions entre policiers et gendarmes : 38 % impliquent des PFAD et 62 % des FRAD. Le milieu scolaire est le premier théâtre d'intervention des FRAD et PFAD en matière de

prévention, puisque 61 % de leurs actions préventives s'y sont déroulées en 2010. Cette année-là, gendarmes et policiers, en Rhône-Alpes, ont cumulé respectivement 311 heures et 180 heures d'intervention en milieu scolaire.

Comparativement aux déclarations des établissements scolaires, les intervenants extérieurs ne citent que très rarement la contribution d'autres professionnels ce qui suggère un manque d'information global sur les différents interlocuteurs intervenants auprès des élèves sur la question des drogues. Or les répondants du champ scolaire estiment majoritairement que les différents intervenants en prévention ont été informés du contenu développé par les autres contributeurs. Selon les associations, leurs personnels intervenant dans les écoles sont le plus souvent des psychologues (83 % de leurs actions) ou des médecins spécialistes des addictions (tabacologues, alcoologues, addictologues, pour 65 % de leurs actions). La fréquence de ces profils suggère des interventions en binôme au moins 4 fois sur 10.

Graphe 4 - Professionnels intervenant auprès des élèves selon les établissements scolaires (% actions)



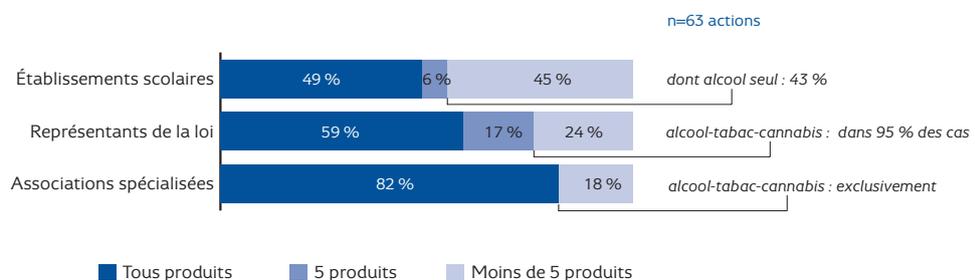
Source : RELIONPREDIL 2011

Enfin, les établissements scolaires indiquent que peu d'actions de prévention des drogues impliquent des personnes de la société civile, sans expertise professionnelle dans le champ des addictions (15 % des actions totales en milieu scolaire). Le cas échéant, il s'agit notamment d'anciens usagers, de parents, d'élèves pairs.

PRODUITS OU ADDICTIONS ABORDÉS

En général, selon toutes les sources, la question des drogues est traitée de façon globale, soit en abordant l'ensemble des produits (cas de figure rapporté le plus souvent, c'est-à-dire une fois sur deux, par les policiers et gendarmes) ou en considérant les conduites addictives au sens large. Ainsi, un peu moins de la moitié des actions rapportées par les établissements scolaires se centre sur un petit nombre de produits (moins de 5). Il en est de même pour un quart des actions rapportées par les FRAD et PFAD et pour 2 actions sur 10, parmi le petit nombre décrit par les associations. Dans ce cas de figure, le trio alcool-tabac-cannabis est généralement au cœur des échanges, selon les déclarations des représentants de la loi et des associations. Il s'agit davantage de l'alcool, selon les établissements scolaires.

Graph 5 - Répartition des actions selon le(s) produit(s) ciblé(s) et par type de répondants



Source : RELIONPREDIL 2011

Quel que soit leur profil, les intervenants s'en tiennent le plus souvent aux thèmes des addictions et des conduites à risque pour engager l'échange avec les élèves. Plus rarement, d'autres entrées en matière sont annoncées aux jeunes destinataires des actions, les choix se distinguant logiquement selon le cœur de métier des intervenants. Le cas échéant, il s'agit principalement du mal-être parfois vécu à l'adolescence, « accroche » fréquemment utilisée par les associations (65 %) ou, plus rarement, des questions de citoyenneté et des choix de société, associées ou non aux questions d'environnement et de développement durable.

Les addictions sans produit (jeu, « écrans »), sujet saillant du Schéma régional d'addictologie Rhône-Alpes 2009-2013, adopté au premier trimestre 2010, ont rarement été ciblées puisqu'elles concernent un peu moins de 4 % des actions (toutes réalisées avant l'adoption du schéma régional).

MÉTHODES D'INTERVENTION ET OUTILS

Afin de décrire les stratégies préventives développées auprès des publics-cibles, le questionnaire RELIONPREDIL distingue trois grandes composantes conceptuelles des actions :

- leurs objectifs finaux, s'entendant comme les changements escomptés chez le public-cible ;
- les approches ou grands vecteurs psychologiques ou cognitifs mis en œuvre pour amorcer ces changements ;
- les moyens ou outils employés.

Les objectifs listés dans le questionnaire dépeignent aussi bien les objectifs classiques de sensibilisation aux risques associés aux drogues, que ceux liés à la notion de citoyenneté ou d'autres relatifs aux principales théories préventives documentées par la recherche internationale (cf. Tableau 1). Plusieurs objectifs relatifs aux théories des normes sociales figurent dans ce questionnaire : celles-ci – documentées dans la littérature scientifique comme étant parmi les plus efficaces – ont connu un essor important en occident lors des vingt dernières années [8].

Tableau 1 - Liste des objectifs énoncés par le questionnaire RELIONPREDIL

Objectifs	Principes d'action
Stimuler la perception des risques pour la santé revêtus par certains produits ou contextes d'usages	Cognitif, dissuasif (fear-based),
Stimuler la perception des risques sociaux ou des sanctions liées aux usages	
Développer la capacité du public à s'affirmer, à gérer la pression du groupe et à communiquer	Psychosocial (Lifeskills de G. Botvin)
Développer la capacité du public à demander et à trouver de l'aide	
Stimuler le sentiment de responsabilité quant aux conséquences des usages pour autrui	Altruiste, sociétal
Développer l'estime de soi	Affectif
Aider le public à situer ses propres usages par rapport à ceux de ses pairs, de la population générale ou de certaines de ses composantes	Réajustement des perceptions erronées sur l'étendue des usages (normative education)
Aider le public à rechercher et préciser les raisons incitant à consommer	Ajustement des perceptions erronées sur les implications sociales des marchés des drogues (value clarification)
Valoriser l'utilité sociale et morale de ne pas contribuer aux marchés ou aux trafics des produits	

Théorie des normes sociales [10, 12-14]

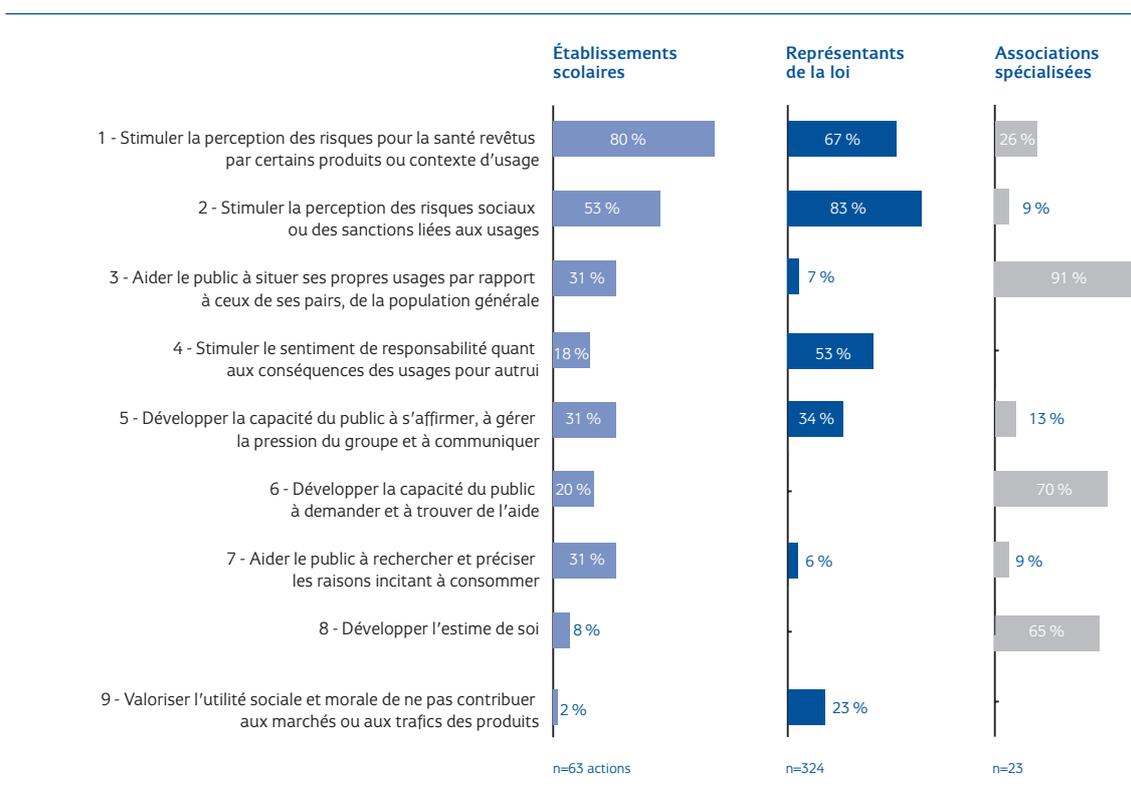
La combinaison des objectifs, des approches et des moyens, a été examinée, parmi les trois types de répondants évoqués jusqu'à présent, pour les actions en milieu scolaire. Elle révèle des modes d'intervention différenciés selon qui témoigne des réalisations.

Objectifs tournés vers les publics

Invités à préciser les objectifs de leurs actions, les répondants, pour la plupart, sont en mesure de citer jusqu'à trois objectifs dans la liste précitée (cf. tableau 1). Les répondants pouvaient préciser si aucun des objectifs proposés par le questionnaire RELIONPREDIL ne figurait parmi ceux poursuivis par leurs actions. Ce cas de figure n'est jamais apparu ; en revanche, 15 questionnaires – presque tous issus des établissements scolaires – n'ont spécifié aucun objectif.

La cinquantaine d'établissements scolaires partagent pour la plupart l'objectif de sensibiliser les élèves aux risques (sanitaires, sociaux, judiciaires) associés aux usages de drogues. Mais, globalement, ils relatent une plus grande variété dans les objectifs poursuivis et leurs combinaisons (cf. Graphe 6) que ne le font les autres types de répondants qui, eux, témoignent de préférences stratégiques plus spécifiques. Policiers et gendarmes s'attachent préférentiellement à renforcer la perception des risques liés aux drogues, mais aussi le sentiment de responsabilité face à autrui quant aux conséquences potentielles des usages de drogues (objectif n°6 dans le graphe 6). Ces professionnels des forces de l'ordre se caractérisent aussi par la plus grande proportion d'actions (23 %) visant à valoriser l'utilité sociale et morale de ne pas contribuer aux marchés ou aux trafics des produits (objectif n°9). Tel qu'énoncé dans le questionnaire, cet objectif a pu être entendu par certains comme un objectif de rappel à la loi mais sa fréquence relativement faible dans les descriptifs des policiers et gendarmes suggère que cette interprétation a été minoritaire. Dès lors, il semble davantage renvoyer à une stratégie visant à démanteler les velléités contestataires parfois associées à l'usage de drogues en soulignant les enjeux géostratégiques, économiques ou politiques, et les conséquences humanitaires des marchés légaux ou illégaux⁹. Les acteurs associatifs se situent davantage dans une approche psychologique centrée sur la personne, mettant en avant des objectifs relatifs la clarification des niveaux d'usages réels permettant de corriger les perceptions erronées (objectif n°3), à la capacité du public à requérir de l'aide (n°5) et au développement de l'estime de soi. Il convient de rappeler cependant que la vingtaine d'actions dont il s'agit n'a qu'une valeur indicative.

Graph 6 - Objectifs guidant les actions en milieu scolaire selon le profil de répondants (% actions)



Source : RELIONPREDIL 2011

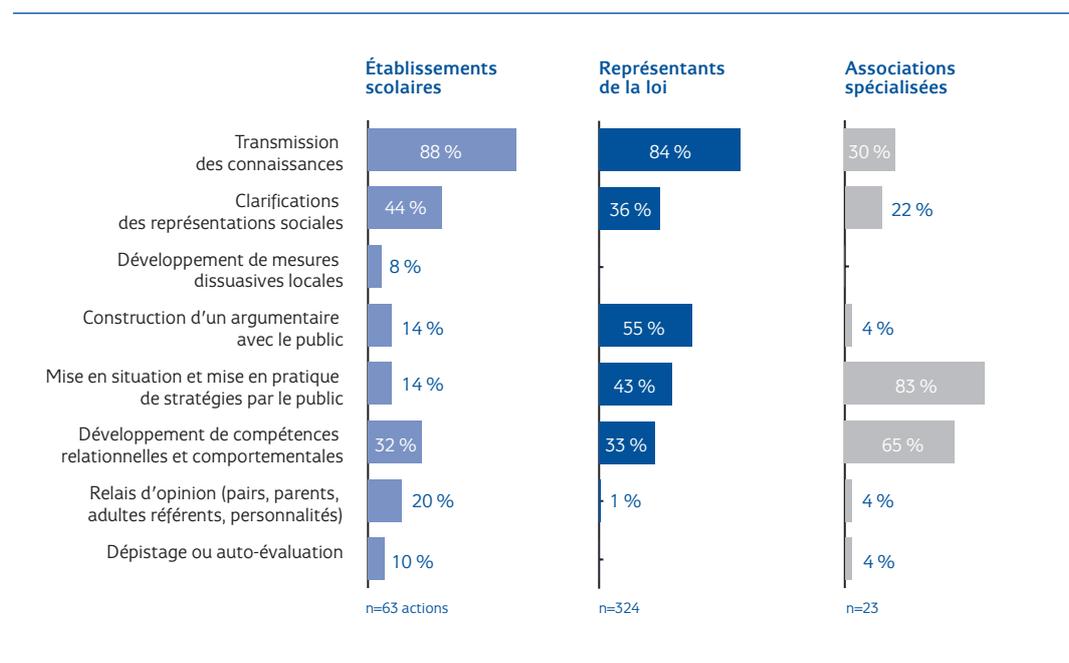
9. Offensives marketing des industries du tabac ou de l'alcool, dommages humanitaires ou écologiques occasionnés d'un bout à l'autre de la chaîne « commerciale », des pays cultivateurs aux consommateurs, en incluant les zones de transit

Pour rappel, la presque totalité des actions décrites par les acteurs associatifs et répressifs n'aurait, selon eux, impliqué aucune autre intervention que la leur. Par conséquent les objectifs rapportés ici reflètent principalement ceux que les acteurs attribuent à leur propre intervention. Aussi est-il intéressant de confronter les témoignages des FRAD et PFAD et des associations spécialisées au sujet de leurs objectifs à la vision qu'en ont les établissements scolaires. La comparaison révèle que ces derniers ont une lecture assez proche de celle des acteurs de la police et de la gendarmerie sur les objectifs poursuivis (cf. Graphe 6). En revanche, ils sous-estiment la place accordée par les associations aux objectifs à visée psychologique, comme l'indique l'important décalage, dans leurs réponses respectives, à propos des objectifs liés au développement de compétences psychosociales, à l'estime de soi ou à l'introspection sur ses propres usages par rapport au niveaux d'usages réels des pairs (par opposition aux usages perçus éventuellement surestimés).

Approches, moyens et organisation des séances

Selon tous les répondants, les actions sont majoritairement structurées autour de deux ou trois techniques en vue de toucher leurs destinataires. Cependant, la transmission de connaissances est l'approche prédominante au dire des représentants de la loi, des collèges et lycées, à l'inverse des approches rapportées par les associations (cf. Graphe 7). Ces dernières misent davantage sur un apprentissage psychosocial et interactif (mises en situation).

Graphe 7 - Approches développées pour les actions en milieu scolaire selon le profil de répondants (% actions)

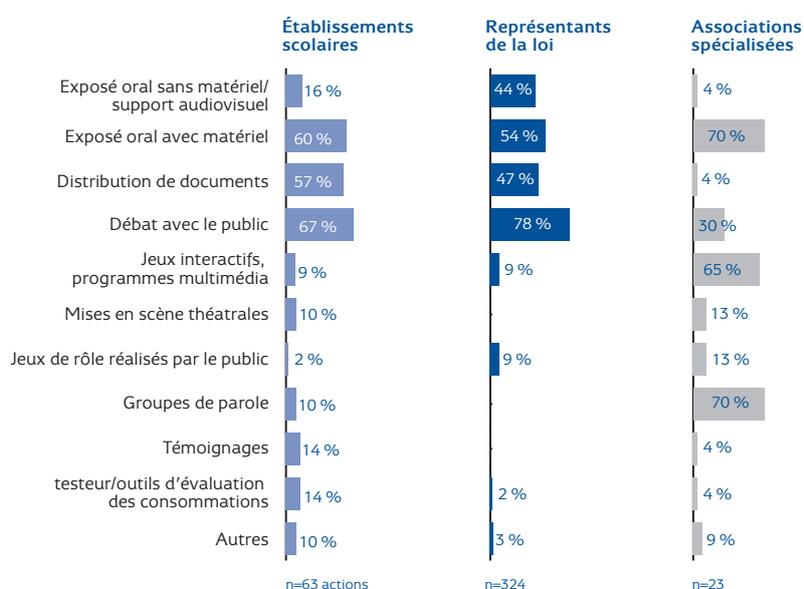


Source : RELIONPREDIL 2011

Pour rappel, les descriptions fournies par les établissements scolaires reflètent majoritairement des actions basées, tout ou partie, sur l'intervention d'un ou plusieurs acteurs externes. Or la comparaison des déclarations sur les approches de prévention employées révèle des décalages entre la description fournie par les acteurs spécialisés externes sur leurs interventions et le tableau global dressé par les établissements scolaires (cf. Graphe 7). À titre illustratif, ces derniers sous-estiment la fréquence du recours aux techniques interactives (mise en situation, etc.) par les intervenants extérieurs, quels qu'ils soient. De la même façon, ils sous-évaluent, chez les policiers et gendarmes, la pratique consistant à élaborer avec le public un argumentaire défensif face à l'offre de drogues. A contrario, les établissements scolaires tendent à surestimer la propension des associations à s'appuyer sur la transmission de connaissances, comme l'indiquent les 58 points d'écart. Ces décalages de perception expliqueraient que les témoignages des collèges et lycées établissent à 18 % les actions en milieu scolaire qui auraient été exclusivement basées sur la transmission de connaissances, alors qu'elles impliquent des intervenants extérieurs, qui, eux, ne dépeignent quasiment jamais ce cas de figure.

Les actions favorisent généralement l'échange avec les élèves sur le mode du débat ou, selon les acteurs associatifs, par le biais de groupes de paroles (cf. Graphe 8). L'emploi de supports audiovisuels est fréquemment rapporté par l'ensemble des répondants (pour 5 à 7 actions sur 10). La distribution de documents se fait dans une moindre mesure, 5 à 6 fois sur 10, selon les établissements scolaires et les FRAD/PFAD. Logiquement, au regard des objectifs et des approches déclarés, les associations se démarquent par un recours fréquent à des moyens favorisant l'interaction avec ou entre les membres du public, tels que les jeux interactifs, les programmes multimédia ou encore les groupes de parole.

Graphe 8 - Moyens employés pour les actions en milieu scolaire selon le profil de répondants



(*) : Blogs, chats ou autre outil Internet (Facebook®, Tweeter), exposition, manifestation sportive, spectacle, colloque, campagne médiatique, inscription annuelle à des activités sportives ou récréatives, distribution de matériel de réduction des risques, autres.

Source : RELIONPREDIL 2011

L'organisation des actions en milieu scolaire reflète des situations contrastées, tant en ce qui concerne la durée globale des actions que l'organisation en une ou plusieurs séquences des interventions (cf. Figure 1). La cinquantaine d'établissements scolaires révèlent que, 6 fois sur 10, les actions menées dans leur enceinte comportent une seule séance, le plus souvent de 1h30 à 2h. Ainsi, un peu plus d'un tiers des actions qu'ils décrivent comprennent 2 à 4 séances (de 20min à 50min) et très peu vont au-delà. Quel que soit le nombre de séances, la durée totale des interventions auprès des élèves atteint 1h30 à 2h pour les trois quarts des actions rapportées en milieu scolaire. Pour le reste, 8 % font 1h ou moins, 8 % 3h à 4h et enfin 12 % cumulent plus de 4h.

FRAD et PFAD interviennent presque toujours en une unique séquence, généralement de 1h30 à 2h. Les acteurs associatifs parviennent majoritairement à segmenter leurs interventions en plusieurs séquences, 2 à 3 le plus souvent.

La séparation des élèves en petits groupes, afin de faciliter les échanges, semble encore difficile à mettre en œuvre. Il est rare que les FRAD et PFAD puissent procéder de la sorte lorsqu'ils s'adressent aux élèves (10 % de leurs actions). Les acteurs associatifs relatent une plus grande latitude pour intervenir auprès de plus petits groupes, de 15-20 élèves. Selon les collèges et lycées répondants, 1 fois sur 2, les élèves sont séparés en plusieurs groupes de 12 à 20 personnes.

Figure 1 - Séquençage majoritaires des actions



Source : RELIONPREDIL 2011

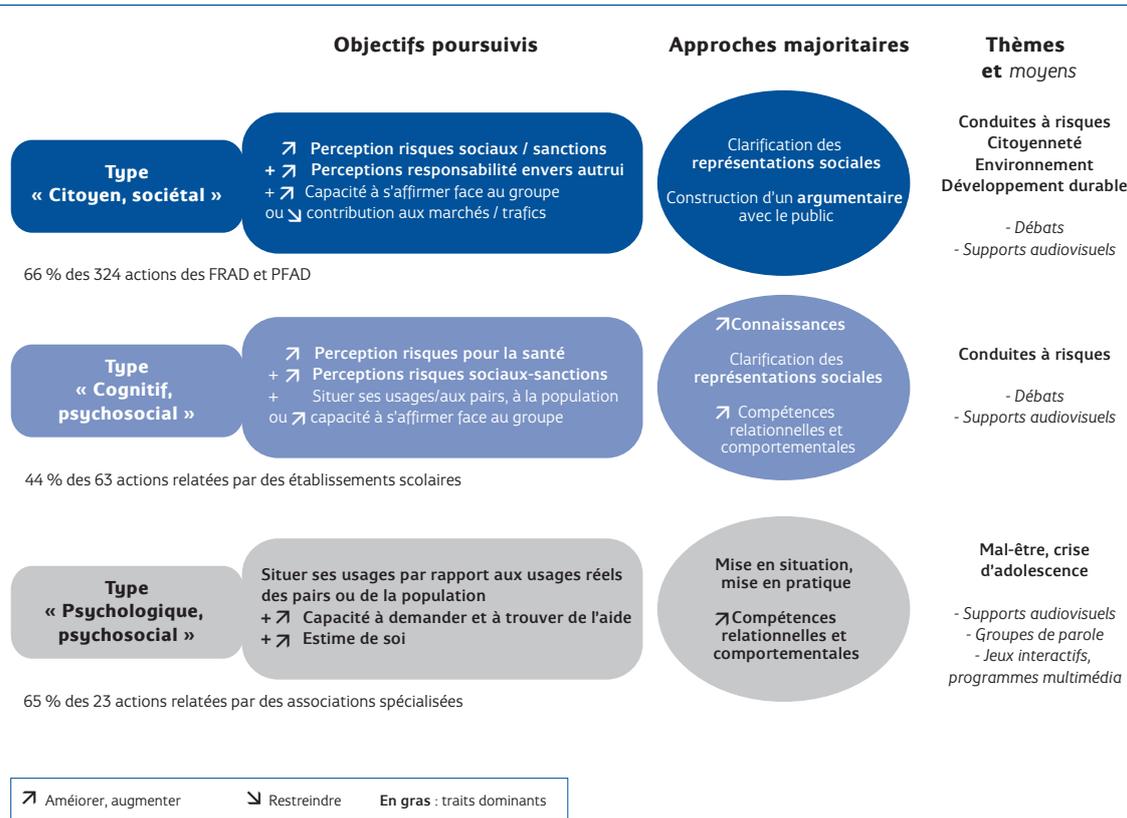
« Modèles » dominants et assise scientifique

Si l'on croise les objectifs, les approches et les moyens mis en œuvre, on distingue des combinaisons majoritaires selon les profils de répondants. Celles-ci s'apparentent à des modèles car elles sont relativement fréquentes et caractéristiques de logiques professionnelles propres, mais elles n'en ont pas la dimension formelle – prédéterminée voire labellisée (cf. Figure 2).

Policiers et gendarmes se réfèrent de préférence au registre de la citoyenneté, les deux tiers de leurs actions valorisant les choix de société et insistant sur les risques sociaux encourus lors des transgressions. Ces acteurs arguent tantôt de la responsabilité de l'individu face à autrui et aux règles de sa société, tantôt de la capacité de chacun à faire valoir son opinion face à la pression du groupe, ou encore (pour 23 % des actions) de l'utilité sociale et morale de ne pas contribuer aux marchés ou aux trafics des produits. Les actions du registre « citoyenneté » sont majoritairement

(6 fois sur 10) axées sur la clarification des représentations sociales du public et la construction d'un argumentaire avec le public. Elles abordent assez souvent le sujet des drogues sous l'angle du développement durable ou de la question environnementale.

Figure 2 - Modèles d'action dominants en milieu scolaire selon le profil des répondants



Source : RELIONPREDIL 2011

Il est intéressant de se pencher aussi sur les témoignages recueillis pour le secteur associatif, car, bien que peu nombreux (taux de réponse de 21 %, pour rappel), ils se démarquent de ceux des autres acteurs. Les associations spécialisées déclarent davantage des objectifs tournés vers l'individu, ses capacités introspectives et de communication ou l'estime de soi, qualifiant une démarche psychosociale. Elles citent massivement l'objectif consistant à « aider le public à situer ses propres usages par rapport à ceux de ses pairs, de la population générale », élément de méthode documenté par les études internationales comme parmi les plus efficaces. Parmi leur vingtaine d'actions, les deux tiers allient cet objectif à ceux consistant à de consolider la capacité des jeunes à demander et à trouver de l'aide et à développer l'estime de soi. Dans cette optique, ces actions de type psychosocial sont tournées vers le développement de compétences relationnelles et comportementales des publics et, logiquement, vers la mise en situation et la mise en pratique de stratégies défensives. Elles se distinguent aussi par un recours plus fréquent aux méthodes interactives.

Les témoignages des établissements scolaires illustrent quant à eux une propension à privilégier des objectifs à la fois cognitifs et psychosociaux.

Quels que soient les acteurs, les choix méthodologiques sur le fond et la forme des actions sont très fréquemment guidés par leur connaissance empirique – par la pratique professionnelle ou la réflexion personnelle d'un ou plusieurs membres en interne – **plus souvent que par des orientations hiérarchiques ou des recommandations d'experts** (cf. tableau 2). Parmi les répondants, y compris ceux qui mettent en œuvre des méthodes scientifiquement validées, aucun ne dit se référer directement aux résultats de la recherche pour définir les modes d'interventions. Dans un tiers des cas, policiers et gendarmes se sont appuyés sur l'avis exprimé par tout ou partie du public destinataire des actions (34 % de leurs actions) ou bien sur un diagnostic préalable, réalisé auprès du public (36 %).

Tableau 2 - Sources méthodologiques des actions selon le profil des répondants

	Représentants de la loi (n=324 actions)	Établissements scolaires (n=63)	Associations spécialisées (n=23)
Lignes directrices des instances hiérarchiques	38 %	28 %	0 %
Lignes directrices d'une instance nationale spécialisée	29 %	14 %	13 %
Résultats de la recherche	0 %	0 %	0 %
Réflexion personnelle d'une ou plusieurs personnes	25 %	63 %	83 %
Pratique professionnelle	93 %	53 %	17 %
Conseils d'experts locaux	0 %	7 %	13 %
Avis de tout ou partie du public	34 %	7 %	0 %
Étude préalable auprès du public ciblé	36 %	9 %	0 %
Autres sources	2 %	5 %	0 %

(*) Pourcentage si l'une ou l'autre des sources a été citée

Source : RELIONPREDIL 2011

Inscription dans le temps

La programmation globale des actions et leur inscription dans le temps sont décrites ici par le prisme de la cinquantaine d'établissements scolaires ayant participé à l'enquête, ces derniers étant plus à même de rapporter l'organisation au long cours des actions que les intervenants ponctuels.

Les établissements scolaires sont parvenus à **maintenir leur investissement en matière de prévention** au fil du temps puisque, pour 65 % d'entre eux, tout ou partie des actions conduites en 2010 sont la réitération d'expériences antérieures. La continuité des actions paraît plus difficile à mettre en œuvre. En effet, un quart des collèges et lycées (tous types d'enseignements confondus) déclare que les actions font partie d'un programme défini sur une ou plusieurs années. Plus rarement (15 %), les actions sont une composante d'un programme plus large défini pour 2010. Enfin, 22 % des actions rapportées par ces établissements sont inédites et indépendantes d'une programmation plus large.

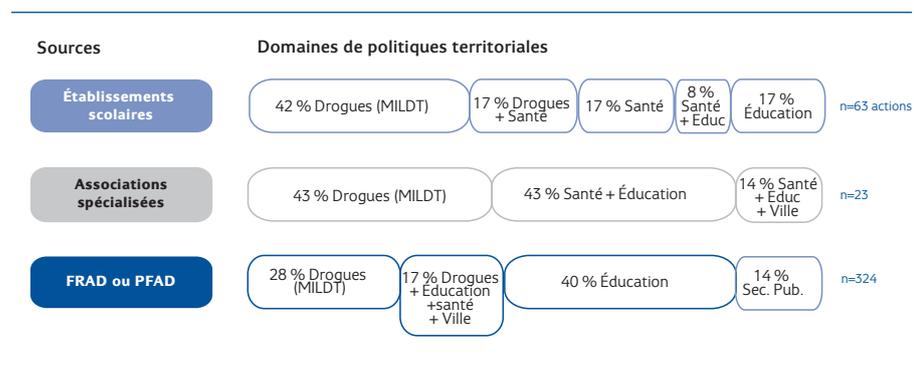
Toujours selon les établissements scolaires, 7 actions sur 10 démarrent et se terminent lors d'un même trimestre scolaire, le plus souvent entre janvier et mars. Pour rappel, les établissements d'enseignement secondaire déclarent que 6 actions sur 10 se sont déroulées en une séance unique.

POLITIQUE TERRITORIALE ET CADRE D'INTERVENTION

Les activités des associations en matière de prévention s'inscrivent clairement dans une programmation politique territoriale (88 % de leurs actions). Cela est bien moins manifeste pour les services d'application de la loi et les établissements d'enseignement secondaire qui déclarent que 36 % et 23 % des actions (respectivement) sont dans ce cas de figure mais ne sauraient l'affirmer pour 23 % et 40 % des actions qu'ils décrivent. Selon les établissements scolaires qui se sont prononcés, les actions réfèrent dans des proportions équivalentes (42 % de leurs actions) à la politique de lutte contre les drogues ou à la politique régionale de santé (cf. figure infra). Globalement les intervenants externes de la prévention en milieu scolaire rattachent leurs actions autant, si ce n'est plus, aux politiques éducatives locales qu'à la politique « MILDT » ou à la programmation de santé.

Les actions décrites par les collèges et lycées trouvent davantage leur origine dans l'investissement personnel d'une personne en interne (63 % des actions), dans le projet d'établissement ou le CESC (54 %) que dans l'inscription des conduites

Figure 3 Répartition des actions entre les différents domaines de politique territoriale



Source : RELIONPREDIL 2011

addictives au sein du programme scolaire ou de toute autre politique nationale. Les FRAD et PFAD font le même constat en ce qui concerne leurs propres interventions, portées souvent par une motivation personnelle. Pour les associations, la programmation politique régionale ou départementale est à la source de 65 % de leurs actions.

RESSOURCES BUDGÉTAIRES

Au total, les établissements scolaires répondants n'ont demandé de subventions publiques spécifiques que pour 20 % des actions menées dans leurs murs : 80 % ont donc été réalisées exclusivement à partir de ressources propres ou de mises à disposition. Au final, environ 1 action sur 3 décrites par les établissements scolaires a requis un budget modeste, inférieur à 500 €, alors que la moitié n'a bénéficié d'aucun crédit propre.

L'intervention des FRAD et PFAD relève essentiellement de mises à disposition (83 %), sans frais donc pour les demandeurs. Dans une moindre mesure, leurs interventions ont bénéficié des fonds spécifiques : 17 % de leurs actions ont reçu des subventions publiques spécifiques et 7 % des subventions privées (sponsoring, mécénat, ...). Le cas échéant, les enveloppes budgétaires s'échelonnent de 1 000 à 4 999 € dans la moitié des cas et de 5 000 à 14 999 € pour l'autre moitié.

Le rapport est inversé en ce qui concerne les associations répondantes dont la majorité des actions (86 %) s'adosse à un subventionnement ad hoc. Majoritairement, le budget des actions conduites par les associations se situe dans une fourchette de 1 000 à 4 999 €.

Selon les données collectées, ces crédits publics proviennent essentiellement de l'État, bien que les établissements scolaires indiquent souvent aussi (pour 67 % de leurs actions) un financement provenant de collectivités territoriales (Conseils régionaux, conseils généraux et collectivités locales).

Notons que le CIRDD Rhône-Alpes recense 190 projets financés par les crédits MILDT en 2010 [7]. Le faible pourcentage d'actions subventionnées, selon l'enquête RELIONPREDIL, peut être mis en regard de la baisse générale des crédits de la MILDT et de l'ARS dédiés à la prévention, par rapport à 2009 (Ibid.).

AU BOUT DU COMPTE

Quels que soient les répondants, il apparaît que les actions mises en œuvre ont eu des suites spontanées, répercutées au niveau des acteurs – qu'il s'agisse d'échanges interprofessionnels ou de nouveaux partenariats – ou au niveau du public destinataire à travers des séances supplémentaires et surtout des demandes d'information individuelles faites aux intervenants (cf. Tableau 3).

Tableau 3 Suites spontanées des actions selon le profil des répondants

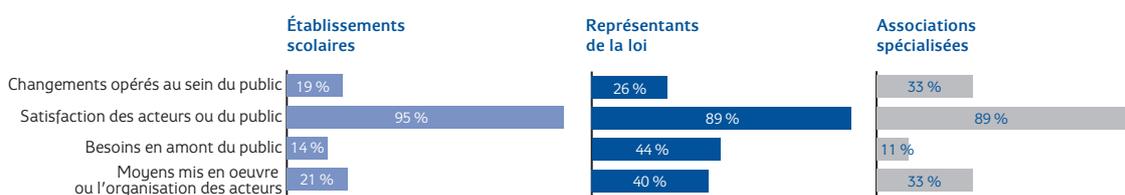
	Établissements scolaires	Représentants de la loi	Associations spécialisées
Échanges interprofessionnels ou nouveaux partenariats	38 %	31 %	22 %
Demandes d'information individuelles du public/ de tiers	46 %	19 %	0 %
Séances supplémentaires	10 %	5 %	9 %

Source : RELIONPREDIL 2011

Finalement, il est fort rare que les actions ne se soient pas déroulées comme prévu. Autrement dit, les actions ont été mises en œuvre sans nécessité de les adapter à la demande des publics et avec des moyens financiers et humains jugés suffisants.

Les intervenants extérieurs déclarent pour la plupart que leurs actions ont été évaluées : c'est le cas pour toutes les actions rapportées par le secteur associatif, pour 88 % des actions des FRAD et PFAD et 72 % des actions relatives par les établissements scolaires. Les évaluations sont majoritairement réalisées en interne et, à de rares occasions, par une instance extérieure et indépendante (25 % des actions décrites par les associations et 12 % de celles dépeintes par les établissements scolaires). La satisfaction des élèves demeure le critère d'évaluation le plus fréquent, suivi par l'effectivité des actions (regard critique sur les moyens mis en œuvre et l'organisation des acteurs). Les changements opérés au sein du public-cible, marqueurs de l'efficacité des actions, sont estimés pour 20 à 30 % des actions. Le diagnostic préalable des besoins des élèves en matière de prévention est surtout rapporté par les FRAD/PFAD (44 % de leurs actions).

Grphe 9 Portée des évaluations selon le profil des répondants



Source : RELIONPREDIL 2011

En dehors du champ scolaire

Parmi les actions renseignées dans le cadre de l'enquête RELIONPREDIL 2011, 77 actions (16 %) se sont déroulées en dehors du champ de l'enseignement secondaire. Ces actions ont rarement permis de rassembler une équipe pluridisciplinaire d'intervenants. Dès lors, la probabilité d'enregistrements multiples parmi les questionnaires recueillis s'avère très faible et les données peuvent donc être cumulées, sans besoin de distinguer les réponses par profil de répondant.

Quarante-quatre actions, soit environ 6 sur 10, concernent des salariés en milieu professionnel et 2 sur 10 des étudiants en enseignement supérieur (cf. Tableau infra). Le reste s'est déroulé auprès de publics relevant d'une prise en charge judiciaire ou sociale ou dans des contextes autres (contexte familial, école élémentaire, clubs sportifs, etc.). Globalement, ces actions concernent davantage des adultes ou jeunes adultes de 18-25 ans (65 % des actions), des actifs le plus souvent (57 % des actions). Un peu plus du tiers s'adresse à des publics reconnus comme plus vulnérables face à l'offre de drogues licites ou illicites, par exemple : des mineurs relevant d'Aide sociale à l'enfance ou sous mesure d'assistance éducative¹⁰ (13 %) ou des personnes (principalement des jeunes) en processus d'insertion scolaire ou professionnelle (14 %). **Compte tenu des effectifs enregistrés pour ces sous-ensembles, seules les actions conduites en milieu professionnel font l'objet, ici, d'une analyse un peu plus détaillée.**

Tableau 4 - Répartition par environnement des actions menées hors milieu de l'enseignement secondaire

3 univers d'intervention	Détails	Effectifs	%
Enseignement supérieur (tous confondus)	Enseignement supérieur	15	21 %
	Enseignement supérieur agricole	1	
Monde du travail	Monde du travail	44	57 %
Cadre judiciaire, familial ou autre	Cadre judiciaire ou pénitentiaire	5	22 %
	Milieu familial	2	
	Autres cadres (école élémentaire, milieu sportif, etc.)	10	
Total		77	100 %

Source : RELIONPREDIL 2011

10. Action éducative en milieu ouvert, tutelle PJJ

ACTIONS EN MILIEU DU TRAVAIL

Les actions organisées en milieu professionnel sont principalement dépeintes par des FRAD et PFAD (66 % des actions) et des services de santé au travail (20 %). Généralement, elles ciblent l'ensemble des drogues (68 % des actions). Leurs objectifs sont principalement centrés sur la prise de conscience des risques représentés par les usages de drogues, pour la santé mais aussi au plan social. Assez souvent, il s'agit aussi de stimuler le sentiment de responsabilité quant aux conséquences de ses usages pour autrui. Dans une moindre mesure, les actions visent à développer les compétences psychosociales du public (affirmation de soi, communication, gestion de la pression sociale) ou à aider les salariés à situer leurs usages par rapport à ceux de leurs collègues ou de la population en général. La transmission de connaissances est très largement employée pour sensibiliser les publics (9 fois sur 10). Assez souvent (1 fois sur 2), les intervenants travaillent aussi sur les représentations sociales ou l'élaboration d'un argumentaire opposable face à l'offre des produits. Il est rare que ces actions fassent l'objet de plus d'une séance, de 1h30 à 2h, auprès de chaque public de bénéficiaires, souvent scindé en plusieurs groupes d'une vingtaine de personnes. Pour moitié, elles s'inscrivent dans la politique départementale de lutte contre les drogues ou la politique régionale de santé, dans les deux le plus souvent. Très peu bénéficient de crédits propres (subvention de l'État ou financement de l'entreprise), pour des enveloppes très variables, de moins de 500 € à plus de 23000 €. La majorité de ces actions (80 %) **s'est appuyée sur les seules ressources des services intervenants** (gendarmerie, police ou service de santé au travail), notamment par la mise à disposition de personnel.

En bref, dans le milieu étudiant...

Les actions adressées aux étudiants concernent le plus souvent des filières d'études courtes (6 fois sur 10). Elles associent assez souvent (5 à 6 fois sur 10) l'intervention de pairs auprès du public étudiant. Les trois quarts portent spécifiquement sur l'alcool, élément marqueur de l'accent mis sur l'alcoolisation excessive et le binge drinking dans le discours public.

Conclusion et perspectives

Au collège ou au lycée, en général, les actions de prévention des usages de drogues abordent tous les produits auprès des « grands ados » (15-18ans). Pour cela, les établissements scolaires font souvent appel aux ressources extérieures mais avec des moyens budgétaires restreints. Les actions sont souvent reconduites d'une année à l'autre mais demeurent néanmoins ponctuelles : 6 sur 10 consistent en une unique séance de 1h30 à 2h. Ce temps relativement court et un défaut de coordination entre acteurs sur le contenu de leurs interventions expliqueraient en partie que l'avancée des approches scientifiquement validées s'avère encore timide.

Validité des résultats

La faiblesse des taux de réponse de la part du secteur associatif (21 %) et des établissements d'enseignement (14 %) commande de rester prudent quant à une éventuelle extrapolation des résultats les concernant. S'ils fournissent une indication utile, les résultats ne peuvent guère être considérés comme représentatifs pour ces acteurs, contrairement aux chiffres fournis par les FRAD et PFAD. Toutefois, le panorama fourni par cette enquête en Rhône-Alpes converge avec la connaissance empirique qu'ont les représentants nationaux (présents au comité de pilotage) sur les activités de prévention dans leur branche respective, tout en offrant un poids relatif à diverses composantes. De plus, on peut raisonnablement émettre l'hypothèse que le taux des établissements scolaires non-répondants effectivement investis dans la prévention des usages de drogues en 2010 soit limité, compte-tenu, notamment, d'éléments apportés par l'enquête ESPAD 2011 : de 20 % à 32 % des classes de 3^{ième} à la terminale auraient bénéficié d'une information ou d'une action préventive sur les drogues, en 2010, au plan national¹¹.

Au regard des limites méthodologiques relatives, le traitement et la restitution des données obéissent à quelques précautions : la distinction des résultats par grande catégorie de professionnels répondants, parfois la comparaison des réponses selon les sources, pour le milieu scolaire, et l'accent sur les situations et les écarts les plus marqués¹². Sur ces principes, les données pondérées par la fréquence des actions décrites ont permis des comparaisons éclairantes sur les pratiques de prévention et l'organisation des actions rapportées dans ce document.

11. Cf. « Repères méthodologiques » et « Collégiens et lycéens au cœur de l'action préventive ».

12. La distinction des réponses selon les principaux profils de répondants avait aussi pour but de pallier au biais potentiel d'enregistrements multiples entre les intervenants extérieurs et établissement d'enseignement secondaire.

La rareté des actions adressées aux élèves les plus jeunes (de 6^e et de 5^e) illustrent la difficulté d'intégrer une approche préventive précocement dans le cursus scolaire des collégiens, malgré les recommandations diffusées par le *Guide d'intervention en milieu scolaire*, élaboré sous l'égide du Ministère de l'Éducation nationale et de la MILDT (édition 2006, 2010).

La transmission des connaissances sur les risques associés aux usagers de drogues figure comme l'approche prédominante pour détourner les jeunes de ces produits. Les approches interactives sont bien moins souvent évoquées. Cela doit être rapporté au format de session unique très fréquent, plus propice aux modes de communication académiques. Chaque profil de professionnels témoigne de préférences dans le choix de ces approches scientifiquement validées. Mis en avant par un tiers à deux tiers des actions décrites, selon le profil des répondants, le développement des compétences psychosociales et le réajustement des perceptions erronées par rapport à la réalité des usages chez les jeunes apparaissent comme les approches scientifiquement validées les plus « universelles ».

Les intervenants extérieurs apparaissent globalement peu informés quant à la participation ou non d'autres professionnels, en amont ou en aval de la leur, susceptible d'étayer ou de compléter leurs propos, auprès des mêmes publics. Autrement dit, ils ont une visibilité souvent limitée de la façon dont leurs interventions s'inscrivent ou non dans une démarche plus large définie au niveau de l'établissement (programmes scolaires ou programme de prévention). Les observations de terrain et les retours d'expérience parallèles à l'enquête convergent et confirment ce manque de visibilité, particulièrement manifeste dans le cadre d'intervention des FRAD et PFAD. Ce défaut de coordination trouve probablement sa source dans la difficulté logistique d'intégrer un espace de concertation dans le temps de mise en œuvre des actions, déjà très contraint. Il peut néanmoins peser sur la balance « cout/bénéfice » des actions car propices aux redites, notamment sur la loi et les risques pour la santé associés aux drogues. Les redondances se font au détriment d'autres angles de vues ou d'autres approches plus à même de peser sur les comportements. Ainsi, bien que 4 actions sur 10 mettent en scène deux ou trois profils d'intervenants, selon les collèges et lycées, l'isolement relatif des ces acteurs semble modérer, au final, la complémentarité des disciplines.

Selon les établissements scolaires, 80 % des actions dans leur enceinte sont réalisées sur la base de ressources propres ou de mises à disposition. Non subventionnées, ces actions échappent certainement aux systèmes d'information mis en place à la demande des financeurs publics régionaux.

Malgré les ressources méthodologiques développées depuis une dizaine d'années pour favoriser la prévention (guide d'intervention en milieu scolaire depuis 2006, Commission de validation des outils de prévention, RESEDA, Profedus plus récemment, etc.), plusieurs facteurs semblent perturber le développement de ces actions. La baisse des crédits dédiés et la complexité logistique à organiser des actions dans des calendriers contraints comptent parmi ces freins. L'amélioration des conditions d'exercice, une meilleure orchestration des ressources, des contenus et des approches pour optimiser les temps dédiés à la prévention, favoriseraient un plus grand nombre d'actions et une meilleure diffusion des méthodes scientifiquement validées.

La difficulté à recueillir des données sur les actions menées en dehors du champ scolaire (en milieu étudiant, professionnel, judiciaire, pénitentiaire, familial, sportif ou autres) traduit certainement une difficulté à pénétrer des secteurs moins aguerris à la prévention des usages de drogues et moins habitués à répondre sur le sujet.

ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES MÉTHODOLOGIQUES

La particularité revendiquée de l'enquête RELIONPREDIL, depuis ses prémises, tient à sa capacité :

- à croiser les visions de diverses catégories professionnelles, en confrontant les points de vue et en témoignant de convergences comme de complémentarités ;
- à caractériser les méthodes dans le domaine ;
- à « capter » des actions, nombreuses, qui échappent à la connaissance des bailleurs de fonds publics.

L'exercice 2011 marque une progression notable dans l'élaboration d'une méthode d'observation sur les modes de prévention des usages de drogues. Il a permis de valider plusieurs points de méthodes :

L'intervention des instances de représentations nationales (service ministériels et fédérations associatives) dans le pilotage des opérations, notamment pour identifier les structures-cibles de l'enquête et leur présenter l'expérience, a amélioré en partie les taux de réponses, de façon considérable de la part des services de police et de gendarmerie.

Taux de réponse à l'enquête en région Rhône-Alpes			
	2007		2011
Global	10 %	↗	17 %
- des établissements d'enseignement secondaire	14 %	→	14 %
- des associations spécialisées	15 %	↗	21 %
- des services spécialisés de police et de gendarmerie	31 %	↗	100 %

La sollicitation, en 2011, d'un échantillon représentatif d'établissements scolaires a abouti à un taux de réponse similaire à celui obtenu en 2007, en s'adressant à la totalité des établissements. Toute chose égale par ailleurs, l'échantillonnage peut être interprété comme apparaît plus « coût-efficace », mais la méthode de collecte doit être révisée. Les taux de réponses modestes du monde scolaire et l'hypothèse d'une part relativement modeste d'établissements effectivement engagés dans la prévention des usages de drogues incitent à pratiquer un taux de sondage relativement élevé (à titre indicatif, celui-ci est de 45 % pour la collecte de 2011).

Le recours à Internet pour le recueil de données offre un contrôle qualité efficace des informations recueillies, un gain de temps pour les acteurs aux interventions multiples et les garanties nécessaires de confidentialités des données. Ce mode de collecte s'est avéré globalement pertinent mais il est judicieux de développer des supports alternatifs, électroniques et/ou imprimés.

L'optimisation des taux de réponse des établissements scolaires, du secteur associatif spécialisé et des services de santé au travail demeure, à ce jour, le principal défi pour le dispositif d'observation transversale.

Le contexte général de restriction budgétaire dans lequel le projet est né et s'est développé appelle à une rationalisation des dépenses. Mais celle-ci s'est traduite à l'extrême par un investissement financier nul des pouvoirs publics. Cette contrainte budgétaire forte a induit le recours à l'auto-administration pour le recueil de données par questionnaire et, pour ce faire, le recours à Internet permettant une saisie directe des données par les répondants. Elle a aussi dicté des

approches relativement peu pro-actives pour promouvoir l'enquête, solliciter les structures-cibles et gérer le terrain de l'enquête.

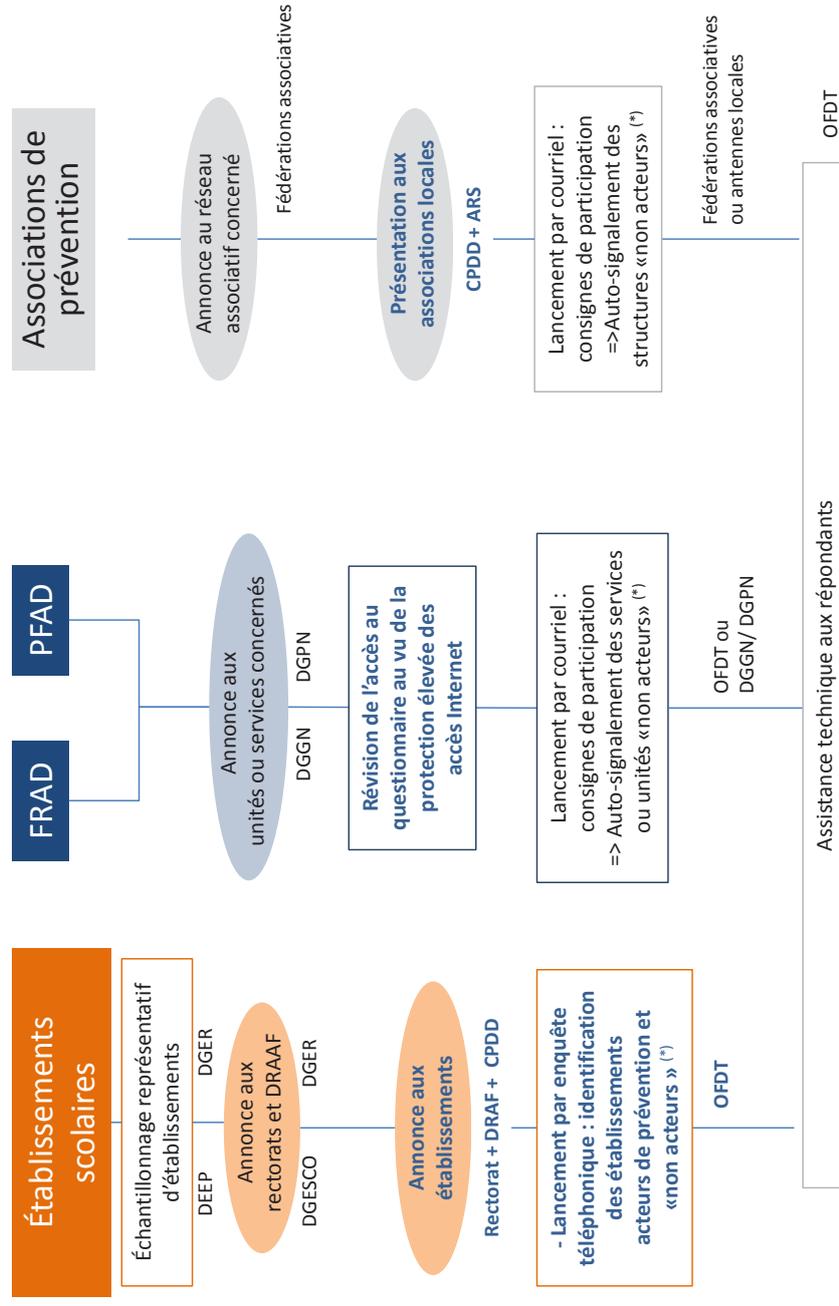
Les expériences de 2007 et 2011 ont montré aussi que l'observation de l'offre de prévention ne parvient pas à trouver un ancrage solide sur la seule base de la bonne volonté des acteurs, faute d'investissement. Or il apparaît important de pourvoir à **des moyens de coordination, de promotion** de l'enquête mais aussi d'accompagnement de la collecte de données similaires à ceux des enquêtes professionnelles menées en population. Cela se révèle d'autant plus essentiel que la baisse généralisée des moyens financiers et humains dédiés à la prévention s'avère peu propice aux remontées d'informations en général [7]. Une telle enquête doit pouvoir bénéficier à la fois d'un soutien des décideurs au plan national et d'une assise au plan local, par l'entremise des acteurs décisionnels départementaux ou régionaux, notamment des chefs de projet « drogues et dépendances », ARS, DIRECCTE. La concertation plus directe avec des acteurs-relais locaux (ARS, DIRECCTE, etc.), susceptibles de promouvoir l'enquête au plan local, doit conforter la légitimité d'une enquête par une instance extérieure et rationaliser le nombre et la portée des remontées d'information demandées aux acteurs de terrain.

Une meilleure intégration des établissements scolaires, au cœur des politiques nationales de prévention, exige un accompagnement réel des acteurs de la communauté scolaire dans la remontée d'information sur les initiatives de prévention des usages de drogues.

Plusieurs pistes ont, en la matière, été identifiées par l'OFDT à l'égard du monde scolaire et des services de santé au travail (SST). S'agissant du secteur associatif, l'annualité des démarches et la pluralité des guichets et des remontées d'information érodent la disponibilité des structures à éclairer la connaissance collective à travers des enquêtes scientifiques volontaires. Aujourd'hui, les efforts pour expliciter encore l'utilité sociale de l'enquête mais aussi pour restituer et valoriser les enseignements apparaissent comme les principaux atouts à **mettre en jeu**. Chaque environnement (scolaire, monde du travail, etc.) correspond à une filière de collecte spécifique qui peut être développée indépendamment des autres : toutes sont résumées dans les figures 4a et 4b (pages 36 et 37).

L'expérience RELIONPREDIL a connu deux phases de développement. Son objectivité, sa transversalité et son contenu sur les méthodes préventives en font un dispositif inédit. Cependant, quel que soit le potentiel qualitatif de l'enquête, la méthode de collecte a été impropre à pallier les contraintes de terrain pour atteindre des taux de réponse satisfaisants de l'ensemble des grands protagonistes de la prévention. La MILDT et la Direction générale de l'enseignement scolaire ont décidé de ne plus soutenir l'enquête.

Figure 4a - Révisions proposées pour le protocole de collecte par filière



Légende :

(*) « non acteurs » : qui n'ont pas mené le type d'actions de prévention visé lors de l'année visée

Ajustements méthodologiques / Choix méthodologiques de 2011 reconductibles

mesures de promotion de l'enquête
Gestion de la collecte de données

Annexes

SIGLES	39
RÉFÉRENCES	40
QUESTIONNAIRE	42

LISTES DES SIGLES

ANPAA	Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie
ARS	Agence régionale de santé
CDEFI	Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs
CGE	Conférence des grandes écoles
CIRDD	Centre d'information régional sur les drogues et les dépendances
CODES	Comité départemental d'éducation pour la santé
CPDD	Chef de projet «drogues et dépendances»;
CPU	Conférence des présidents d'université
CSAPA	Centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie
DAR	Dispositif d'appui régional
DEEP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
DGER	Direction générale de l'enseignement et de la recherche (ministère de l'Agriculture et de l'agroalimentaire)
DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire (ministère de l'Éducation nationale)
DGGN	Direction générale de la Gendarmerie nationale
DGPN	Direction générale de la Police nationale
DIRECTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
EPLÉ	Établissements publics locaux d'enseignement
EREA	Établissements régionaux d'enseignement adapté
ESPAD (Enquête européenne en milieu scolaire sur l'alcool et aux drogues)	European School Survey Project on Alcohol and Other Drugs
FRAD	Formateurs relais anti-drogue (gendarmerie),
IRDES	Institut régional d'éducation pour la santé
MILDT	Mission de lutte contre la drogue et la toxicomanie
OFDT	Observatoire français des drogues et des toxicomanies
PFAD	Policiers formateurs anti-drogue
RELIONPREDIL	Recueil d'Indicateurs pour l'Observation Nationale des actions de Prévention liées aux usages de Drogues Illicites et Licites
SST	services de santé au travail
SUMPPS	Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé

RÉFÉRENCES

1. BANTUELLE M. et DEMEULEMEESTER R. (eds.), *Référentiel de bonnes pratiques. Comportements à risque et santé : agir en milieu scolaire. Programmes et stratégies efficaces*, Paris, INPES, coll. « », 2008, 132 pages.
2. BOTVIN G.J., BAKER E., DUSENBURY L., BOTVIN E.M. et DIAZ T., « Long-term follow-up results of a randomized drug abuse prevention trial in a white middle-class population », *JAMA*, Vol.273, n°14, 1995, pp. 1106-1112.
3. BOTVIN G.J. et GRIFFIN K.W., « School-based programmes to prevent alcohol, tobacco and other drug use », *Int Rev Psychiatry*, Vol.19, n°6, 2007, pp. 607-615.
4. BOTVIN G.J. et KANTOR L.W., « Preventing alcohol and tobacco use through life skills training », *Alcohol Res Health*, Vol.24, n°4, 2000, pp. 250-257.
5. DESCO-MILDT, *Prévention des conduites addictives. Guide d'intervention en milieu scolaire*, Paris, CNDP, 2006, 125 pages.
6. DGESCO-MILDT, *Prévention des conduites addictives. Guide d'intervention en milieu scolaire*, Paris, CNDP, 2010, 109 pages.
7. DISPOSITIF D'APPUI CENTRE D'INFORMATION RÉGIONAL SUR LES DROGUES ET LES DÉPENDANCES RHÔNE-ALPES, *Évaluation de l'offre de prévention de la MILDT 2009-2010*, Lyon, Cirdd Rhône-Alpes, 2011, 122 pages.
8. MCALANEY J., BEWICK B. et HUGHES C., « The international development of the 'Social Norms' approach to drug education and prevention », *Drugs: education, prevention and policy*, Vol.18, n°April 2011, 2011, pp. 81-89.
9. MISSION INTERMINISTÉRIELLE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE ET LA TOXICOMANIE, *Plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011*, Paris, Documentation française, coll. Coll. Rapports officiels, 2008, 111 p. pages.
10. PERKINS H.W. et BERKOWITZ A.D., « Perceiving the community norms of alcohol use among students: Some research implications for campus alcohol education programming », *International Journal of the Addictions*, Vol.21, 1986, pp. 971-976.
11. PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES, *Schéma régional d'addictologie Rhône-Alpes – Volet médico-social et ambulatoire- 2009 – 2013*, Préfecture de la région Rhône-Alpes., 2010.
12. ROE E. et BECKER J., « Drug prevention with vulnerable young people: a review. », *Drugs: education, prevention and policy*, Vol.12, n°2, 2005, pp. 85-99.

13.SUSSMAN S., EARLEYWINE M., WILLS T., CODY C., BIGLAN T., DENT C.W. et NEWCOMB M.D., « The Motivation, Skills and Decision-Making Model of "Drug Abuse " Prevention », *Substance Use & Misuse*, Vol.39, 2004, pp. 1971-2016.

14.TOBLER N.S., ROONA M.R. et ALII E., « School-based adolescent drug prevention programs: 1998 meta-analysis. », *Journal of Primary Prevention*, Vol.20, 2000, pp. 275-336.

QUESTIONNAIRE RELIONPREDIL

Le questionnaire RELIONPREDIL a été conçu pour un remplissage par Internet. Son contenu est présenté ici *in extenso*. Dans la pratique, certaines questions s'affichent à l'écran en fonction des réponses fournies à la question précédente. Ces conditions d'affichage figurent entre crochets et en italique dans cette version imprimée du questionnaire mais n'apparaissent pas sur Internet.

Préambule d'identification

a) **Donnez un numéro à votre action, par exemple 0001, s'il s'agit du seul ou du premier questionnaire, et ainsi de suite**

b) **Veillez indiquer l'intitulé de l'action en omettant tout éventuel article de début comme Le, La, L', Des, etc. Par exemple, inscrire « Drogues et l'adolescence » pour une action intitulée « Les drogues et l'adolescence ». Si l'action n'avait pas de nom spécifique, donnez-lui en un maintenant**

c) **Quel environnement concerne le questionnaire que vous êtes en train de remplir (une seule réponse possible) ?**

Les informations que vous fournirez par la suite pour ce questionnaire concerneront l'environnement indiqué ici et lui seul.

- l'enseignement secondaire
- l'enseignement secondaire agricole
- l'enseignement supérieur
- l'enseignement supérieur agricole
- le monde du travail
- le cadre judiciaire ou pénitentiaire
- le milieu familial
- un autre cadre

Merci d'avoir fourni ces quelques éléments d'identification de l'action.

Vous pouvez vous rendre en page 2 pour décrire l'action de prévention qui s'est déroulée dans l'environnement que vous venez d'indiquer.

Programme

1. Cette action s'inscrivait-elle dans un ensemble plus étendu d'actions ?

- Oui, elle a été organisée dans divers lieux dans le cadre d'une programmation locale ou nationale
- Oui, elle fait partie d'un ensemble d'actions complémentaires sur la même année
- Oui, elle fait partie d'un ensemble d'actions complémentaires sur plusieurs années
- Oui, elle est répétée plusieurs années de suite
- Non il s'agissait d'une action indépendante menée pour la première fois

1a. [Si oui à la question précédente] Si l'action faisait partie d'un programme plus large, veuillez le nommer :

Si vous devez décrire une autre action constitutive de ce programme, veuillez le faire à travers un second questionnaire dans lequel vous veillerez à citer à l'identique le nom du programme.

Public

2. Au final, chez quel(s) public(s) l'action devait-elle empêcher l'expérimentation ou la répétition de consommations d'alcool, ou de tabac, de drogues illicites, de médicaments psychotropes ou de produits dopants

- Enfants (moins de 11 ans)
- Pré-adolescents (de 11 à 14 ans)
- Adolescents (de 15 à 18 ans)
- Jeunes adultes (de 19 à 25 ans)
- Adultes (de 26 à 65 ans)
- Seniors (plus de 65 ans)
- Personnes de tous âges

2a Plus précisément, qui sont les personnes finalement visées par cette action ?

- Des personnes dont l'activité est inconnue a priori
- Des élèves en enseignement général et technologique
- Des élèves en enseignement professionnel
- Des élèves ou des apprentis en enseignement technique agricole
- Des apprentis d'autres filières
- Des étudiants (enseignement supérieur, post-bac)
- Des étudiants en enseignement supérieur agricole
- Des jeunes en processus d'insertion scolaire ou professionnelle
- Des personnes en rupture d'activité professionnelle
- Des actifs (salariés ou indépendants)
- Des retraités

3a. [Si élèves(...) ou étudiants (...) à la question précédente] Si l'action a été menée en milieu scolaire ou étudiant, à qui s'adressait-elle ?

- Des élèves du primaire
- Des élèves de 6^{ième}
- Des élèves de 5^{ième}
- Des élèves de 4^{ième}
- Des élèves de 3^{ième}
- Des élèves de 2^{nde}
- Des élèves de 1^{ère}
- Des élèves de terminale

- Des étudiants en cycle court (jusqu'à bac+2)
- Des étudiants en cycle long (au-delà de bac+2)
- Des élèves d'autres niveaux d'enseignement

2c. Ces élèves font-ils partie d'un établissement inclus dans un réseau d'éducation prioritaire (réseau « Ambition réussite» ou de réussite scolaire) ?

- oui non impossible à déterminer

3. Pour chaque classe d'âge indiquée, à combien de personnes l'action s'est-elle adressé ?

- Indiquez le total de chaque catégorie de publics destinataires même s'il est approximatif.
- Enfants (moins de 11 ans) :
- Pré-adolescents (de 11 à 14 ans) :
- Adolescents (de 15 à 18 ans) :
- Jeunes adultes (de 19 à 25 ans) :
- Adultes (de 26 à 65 ans) :
- Seniors (plus de 65 ans) :
- Personnes de tous âges :

3a indiquez le total de ces personnes destinataires de l'action :

Dans la suite du questionnaire, les informations demandées concernent la globalité des catégories d'âge que vous avez indiquées.

4. Si le public relevait d'une prise en charge institutionnelle éducative, sociale ou judiciaire, quel est-il ?

- Public bénéficiant d'un enseignement adapté du fait de difficultés scolaires
- Public bénéficiaire de l'Aide sociale à l'enfance
- Public sous mesure d'assistance éducative (Action éducative en milieu ouvert, tutelle PJJ)
- Autre public sous main de justice (population carcérale, etc.)
- Jeunes en insertion (PAIO, mission locale)
- Adultes en parcours d'insertion (relevant du RMI, de CHRS)
- Autres

4a. [Si autre à la question précédente] De quel autre type de prise en charge institutionnelle s'agissait-il ?

Sujet

5. L'action portait-elle sur un ou plusieurs produits en particulier ?

- Oui
- Non, elle a couvert les drogues licites et illicites dans leur ensemble
- Non, elle portait sur les conduites addictives en général
- Non, elle portait sur les addictions sans produit (jeu, «écrans», ...)

5a. L'action de prévention visait-elle un ou plusieurs produits parmi les suivants ?

- 1 Tous les produits listés de 3 à 10 ci-dessous (dans ce cas, ne pas cocher les cases 3 à 10)
 2 Toutes les drogues illicites listées de 6 à 10 ci-dessous (dans ce cas, ne pas cocher les cases 6 à 10)
 3 L'alcool
 4 Le tabac
 5 Les médicaments psychotropes
 6 Les produits dopants
 7 Le cannabis
 8 L'ecstasy
 9 L'héroïne
 10 La cocaïne
 11 D'autres drogues

5b. [Si autre à la question précédente] De quelle(s) autre(s) drogue(s) s'agissait-il ?**Quel sujet a-t-il été annoncé au public destinataire pour cette action ?**

- celui des drogues que vous avez citées
 la santé
 le mal-être, la crise d'adolescence
 les conduites à risques
 les violences, la maltraitance
 la gestion des risques au travail
 la discipline, la sécurité
 la citoyenneté, les choix de société
 l'alimentation
 l'environnement, le développement durable
 les addictions sans produit (jeu et « écrans »)
 la grossesse et les consommations à risques
 un autre thème autre (précisez). [Si autre]

6b. [Si autre à la question précédente] De quel(s) autre(s) thème(s) s'agissait-il ?**Acteurs****7. Quel a été le rôle de votre établissement/organisme dans l'organisation de l'action ?**

- il a commandé et/ou autorisé la réalisation de l'action auprès du public concerné
 il a fourni conseil ou expertise pour la définition de l'action
 un ou plusieurs de ses membres est(sont) intervenu(s) directement auprès du public visé

A quelle(s) structure(s) appartenait les personnes intervenues auprès du public-cible ?

Il s'agissait d'un(e) ou plusieurs :

- établissement d'enseignement supérieur agricole, vétérinaire ou du paysage
 autre établissement d'enseignement supérieur

- établissement d'enseignement agricole
- autre établissement d'enseignement (écoles, collèges, lycées, EREA)
- association d'élèves ou d'étudiants

- service chargé de l'application de la loi (gendarmerie, police, douanes)

- association ou structure généraliste d'éducation pour la santé (CODES, ...)
- association ou structure spécialisée dans la prévention des addictions (ANPAA, CSAPA...)
- autre association ou structure de prévention (sécurité routière, cancer, sida, délinquance)

- service de santé au travail
- entreprise privée ou publique ou organisation de salariés

- service généraliste sanitaire ou social (hôpital, CCASS, CMS, SMPR, etc.)
- service de santé mentale (SMPR, CHS, etc.)
- service d'insertion (missions locales, CIDJ, SPIP ...)
- organisme de protection sociale (mutuelles, CLAM, etc.)
- autre structure d'appartenance
- aucune structure car l'action n'impliquait pas de face-à-face (média audiovisuel, écrit, multimédia, etc.)

8a. [Si autre à la question précédente] **De quel(s) autre(s) thème(s) s'agissait-il ?**

9. Veuillez préciser le nom de la (des) structure(s) précitées ? S'il y a eu plusieurs structures, séparez les citations par une virgule (n'utilisez ni point-virgule, ni barre « / ». NB : Ces informations sont demandées à des fins de gestion de l'enquête, elles ne seront diffusées.

10. Quels types de professionnels sont intervenus auprès du public ? (cocher les professions éventuellement concernées)

- Aucun l'action s'appuyait sur un média (audiovisuel, écrit, multi-média, etc.)
- Un ou plusieurs ...
- intervenants spécialisés en prévention ou en éducation pour la santé
- intervenants en prévention des risques professionnels

- enseignants
- personnels d'éducation, de santé ou social (dont médecins et infirmières scolaires)

- personnels des services de médecine préventive universitaire
- professionnels hospitaliers ou hospitalo-universitaires
- médecins du travail ou infirmières d'entreprise
- médecins généralistes
- médecins spécialistes des addictions (tabacologue, alcoologue, addictologue)
- médecins d'autres spécialités
- autres médecins ou professionnels de santé (pharmaciens, etc.)

- agents ou officiers de police
- agents ou officiers de gendarmerie
- personnels judiciaires ou pénitentiaires

- psychologues
- travailleurs sociaux
- éducateurs ou animateurs
- animateurs culturels
- comédiens
- autres professionnels
- ne sait pas

11. D'autres catégorie(s) de personnes sont-elles intervenues auprès du public dans le cadre de l'action ?

- Oui, des représentants de parents
- Oui, des parents du public-cible
- Oui, des pairs du public destinataire de l'action (salariés, élèves, étudiants, etc.)
- Oui, des habitants du quartier
- Oui, d'anciens ou d'actuels usagers témoignant
- Oui, d'autres personnes non-professionnelles (personnalités, ...), précisez:
- Non

11a. [Si autre à la question précédente] De quel(s) autre(s) type(s) de non-professionnel(s) s'agissait-il?

Veuillez préciser le nom de la (des) structure(s) précitées ?

Méthode

12. Quels objectifs sont plus particulièrement poursuivis lors de cette action ? (3 réponses au maximum)

- Stimuler la perception des risques pour la santé revêtus par certains produits ou contextes d'usages
- Stimuler la perception des risques sociaux ou des sanctions liées aux usages
- Aider le public à situer ses propres usages par rapport à ceux de ses pairs, de la population générale ou de certaines de ses composantes
- Développer la capacité du public à s'affirmer, à gérer la pression du groupe et à communiquer
- Développer la capacité du public à demander et à trouver de l'aide
- Stimuler le sentiment de responsabilité quant aux conséquences des usages pour autrui
- Aider le public à rechercher et préciser les raisons incitant à consommer
- Développer l'estime de soi
- Valoriser l'utilité sociale et morale de ne pas contribuer aux marchés ou aux trafics des produits
- Aucun des objectifs cités

13. Quelles approches ont été utilisées pour la réalisation de ces objectifs ?

- Transmission de connaissances sur les produits
- Clarification des représentations sociales du public sur les produits
- Construction avec le public d'arguments favorables à la santé
- Apprentissage par le public de stratégies de contournement de l'offre
- Développement de compétences relationnelles et comportementales appropriées
- Développement de mesures dissuasives locales
- Soutien de relais d'opinion (pairs, parents, autres adultes référents, personnalités)
- Dépistage ou auto-évaluation
- Autre (précisez) :

13a. [Si autre à la question précédente] De quelle(s) autre(s) approche(s) s'agissait-il ?

14. Quels sont les principaux outils ou moyens utilisés pour cette action ?

- Exposé oral sans matériel ni support audiovisuel
- Exposé oral avec matériel ou supports audiovisuels
- Distribution de documents
- Débat avec le public
- Jeux interactifs, programmes multimédia
- Mises en scène théâtrales
- Jeux de rôle réalisés par le public
- Groupes de parole
- Témoignages
- Blogs, chats ou autre outil Internet (Facebook, Tweeter)
- Création d'événement (exposition, fête, stage ou manifestation ludique ou sportive, spectacle, colloque, ...)
- Campagne médiatique
- Multimédia
- Inscription annuelle du public à des activités sportives ou récréatives
- testeur ou outils d'évaluation des consommations ou de leurs conséquences
- Autres

14a. [Si autre à la question précédente] De quel(s) autre(s) outil(s) ou moyen(s) s'agissait-il ?

15. L'action a-t-elle été délivrée en face-à-face au(x) public(s) concerné(s)? (une seule réponse possible)

- Oui
- Non, un ou plusieurs médias interactifs ont été utilisés (téléphone, messagerie, forum, blogs, chats, programmes multimédia, etc.)
- Non, d'autres médias non interactifs ont été utilisés (écrits, audiovisuels)

Mise en œuvre

16. Dans l'année 2010 observée, sur quelle période globale l'action s'est-elle déroulée auprès du ou des publics ?

Si cette action a été organisée plusieurs fois, dans le département indiqué, au cours de la période observée, indiquez la date de début de la première fois où l'action a été menée et la date de fin de la dernière fois).

Date de début (jj/mm/aaaa) : / /

Date de fin (jj/mm/aaaa) : / /

17. Normalement, de combien de séquences ou d'étapes se composait l'action complète auprès d'une personne donnée du public (une seule réponse possible)**18. Les destinataires de l'action sont-ils séparés en plusieurs groupes ?** (une seule réponse possible)

- Toujours
- Parfois
- Jamais

18a. Si les destinataires de l'action sont séparés en plusieurs groupes, pouvez-vous estimer combien de personnes constituaient ces groupes en moyenne ?
En moyenne : _____**19. En moyenne, pour une personne donnée du public, combien d'heures a duré l'action complète (sans compter les temps de latence intermédiaires) ?** (une seule réponse possible.
Ex: indiquez 1 pour 1 heure, 1.5 pour 1 heure et demi)**20. Comment ont été définis les modes d'intervention auprès du public (objectifs, approches, moyens) ?**

Ils ont été définis sur la base :

- de lignes directrices suggérées par une ou des instances hiérarchiques
- de lignes directrices d'une instance nationale spécialisée
- des résultats de la recherche
- de la réflexion personnelle d'une ou plusieurs personnes
- de la pratique professionnelle
- de conseils d'experts locaux
- des avis de tout ou partie du public
- d'autres sources

21. Les différents intervenants ont-ils été informés du contenu des interventions des uns et des autres ? (une seule réponse possible)

- Oui, l'ensemble des intervenants
- Oui, les intervenants internes à votre établissement/service/ structure
- Non

22. Les intervenants ont-ils déjà bénéficié d'une formation sur les méthodes de prévention ? (une seule réponse possible)

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Cadre général

23. Cette action s'inscrivait-elle dans un ensemble plus étendu d'actions ?

- Oui, elle a été organisée dans divers lieux dans le cadre d'une programmation locale ou nationale
- Oui, elle fait partie d'un ensemble d'actions autonomes et complémentaires
- Oui, elle est répétée plusieurs années de suite
- Non

24. Pouvez-vous préciser ce qui a été à l'origine de cette action?

- Une injonction hiérarchique
- Une programmation régionale ou départementale
- Une politique nationale
- L'inscription du sujet dans le programme scolaire ou le programme annuel
- Le projet d'établissement ou d'école, le CESC
- Une requête d'une instance représentative du personnel
- La volonté d'une personne ou d'une équipe en interne
- Une demande des publics bénéficiaires
- Une demande des adultes à l'égard des jeunes
- Un appel à projets, l'obtention d'une subvention
- Un autre facteur est à l'origine

25. Veuillez indiquer le ou les départements où s'est déroulée l'action (pour indiquer plusieurs départements, maintenez appuyée la touche «ctrl» (control) et cliquez sur les départements concernés) [\[liste\]](#)

26. A votre connaissance, cette action s'inscrivait-elle dans le cadre d'une politique territoriale ? (une seule réponse possible)

- Oui
- Non
- Ne sait pas

26a. Si oui, dans quel(s) cadre(s) de politique territoriale, s'inscrivait-elle ?

Il s'agissait d'une politique territoriale relevant :

- spécifiquement de la lutte contre les drogues
- de la santé
- de l'éducation
- de la sécurité publique

- du travail
- de la politique de la Ville
- de la justice
- d'un autre domaine

26b. [Si autre à la question précédente] **De quel autre domaine relevait cette politique territoriale ?**

27. Si l'action a été conduite dans un ou plusieurs sites relevant de la politique de la Ville, pouvez-vous préciser leur nombre ?

Nombre de sites relevant de la politique de la Ville (environ) :

28. Dans l'environnement que vous avez indiqué en préambule (cf. page 1, question c), dans combien d'établissement(s) ou de site(s) différents votre établissement/organisme/service a-t-il mené cette action ?

Nombre d'établissement(s) ou de site(s) :

29. Cette action a-t-elle été menée grâce à des contributions financières spécifiques ?

- Oui, elle a bénéficié d'une ou plusieurs subventions publiques spécifiques
- Oui, elle a bénéficié de subventions privées spécifiques (sponsoring, mécénat, ...)
- Oui, elle a bénéficié de participations financières du public visé
- Oui, elle a été payée, en partie ou exclusivement, par le(s) commanditaire(s)
- Elle a été menée, en partie ou exclusivement, grâce aux ressources propres de la structure
- Elle a bénéficié de mises à disposition externes de biens ou de services en nature

29a. [Si subvention publique] **Auprès de qui a(ont) été déposée(s) cette(ces) demande(s) de subventions publiques spécifiques ?**

Une demande de subvention a été déposée auprès :

- d'un service de l'État
- d'une collectivité territoriale
- d'un organisme de protection sociale
- de la Commission européenne
- d'un autre organisme

30. Quel est le budget spécifique de l'action ? (une seule réponse possible)

- Impossible à estimer
- Moins de 500 euros
- De 500 à 999 euros
- De 1000 à 4999 euros
- De 5000 à 14999 euros
- De 15000 à 23000 euros
- Plus de 23000 euros
- Montant inconnu

31. Y a-t-il eu des suites spontanées à cette action ?

- Une ou des séances ou actions ajoutées par les organisateurs
- Une ou des séances ou actions complémentaires à la demande du public ou de tiers
- Des demandes d'information individuelles de membres du public ou de tiers
- Une communication (communiqué de presse, conférence, ...), une publication ou une exposition
- Des échanges entre professionnels
- L'élargissement à de nouveaux partenariats

Évaluation

32. A votre connaissance, l'action s'est-elle déroulée comme prévu ? (une seule réponse possible)

- Oui, dans l'ensemble
- Non

32a. [Si non à la question précédente] **Pouvez-vous préciser en quoi l'action ne s'est pas déroulée comme prévue ?**

- Le contenu prévu de l'action n'a pas pu être développé entièrement
- Le contenu de l'action a été grandement adapté aux besoins ou à la demande du public
- Le nombre prévu de bénéficiaires n'a pas pu être atteint
- Les moyens financiers ont été trop tardivement mobilisés
- Les moyens financiers ont été insuffisants
- Les ressources humaines ont été insuffisantes
- Les moyens financiers nécessaires n'ont pas été réunis
- D'autres raisons ont empêché la bonne réalisation de l'action

33. A votre connaissance, cette action a-t-elle fait l'objet d'une évaluation ? (une seule réponse possible)

- Oui, en interne
- Oui, par une instance extérieure et indépendante
- Non

33a. [Si oui à la question précédente] **Sur quoi a porté l'évaluation ?** (une seule réponse possible)

Elle a porté sur :

- les moyens mis en œuvre ou l'organisation des acteurs
- les besoins en amont du public
- la satisfaction des acteurs ou du public
- les changements opérés au sein du public

Commentaires

34. Ce questionnaire a-t-il été rempli grâce aux connaissances d'une ou de plusieurs personnes ?

- d'une seule personne
- de plusieurs personnes en interne
- de plusieurs personnes dont certaines externe à votre établissement/structure/service

35. Avez-vous rencontré des difficultés pour répondre à cette enquête ?

- Oui, vous avez rencontré des problèmes lors de votre inscription (ouverture de votre compte de répondant)
- Oui, vous avez rencontré des problèmes de connexion au questionnaire
- Oui, vous avez trouvé le mode d'emploi peu explicite
- Oui, certaines questions vous ont semblé peu claires (merci de préciser lesquelles à la question 35a)
- Oui, vous n'avez pas toujours trouvé de modalité de réponse adéquate parmi celles proposées (merci de préciser pour quelles questions à la question 35a)
- Oui, le mode de duplication du questionnaire est peu aisé
- Oui, certaines informations sur l'action ont été difficiles à trouver
- Non

35a. Pouvez-vous préciser les questions (n°) qui vous ont posé problème et la nature du problème ? (5000 caractères au maximum)

36. Souhaitez-vous apporter d'autres commentaires sur l'action ?

- Oui
- Non

36a. Vous pouvez apporter ici vos commentaires sur cette action (5000 caractères au maximum).

Le questionnaire se termine ici. Merci d'avoir accordé du temps à son remplissage. Vous pouvez retourner à la page d'accueil pour imprimer ce document ou pour renseigner une autre action en ouvrant un questionnaire vierge ou en dupliquant celui-ci pour y apporter les corrections nécessaires.

Citation recommandée

MUTATAYI (C.), *Actions de prévention des usages de drogues illicites et licites en Rhône-Alpes*, OFDT, 2012, Saint-Denis, 54 p.

N° ISBN : 978-2-11-128268-1

Observatoire français des drogues et des toxicomanies

3, avenue du Stade de France
93218 Saint-Denis La Plaine Cedex
Tel : 01 41 62 77 16
Fax : 01 41 62 77 00
Courriel : ofdt@ofdt.fr

Site Internet : www.ofdt.fr

En janvier 2011, l'enquête expérimentale RELIONPREDIL est lancée dans la région Rhône-Alpes afin de dresser un tableau des actions de prévention destinées à empêcher la survenue, la répétition ou l'aggravation, des usages de drogues illicites, d'alcool, de tabac ou d'autres produits psychoactifs. Elle s'inscrit dans un processus, initié en 2005, pour définir un système d'observation fiable, au plan national, face à la méconnaissance des contours réels et de leur portée de ces actions de prévention.

De multiples professionnels, acteurs potentiels en milieu scolaire, universitaire, judiciaire ou dans le monde du travail, notamment, ont été conviés à décrire leurs actions en la matière. Près de 500 actions ont été documentées, reflétant néanmoins des taux de réponses variables selon les catégories professionnelles. Les résultats distinguent les témoignages des trois grandes catégories d'acteurs intervenant en milieu scolaire : la communauté scolaire, les gendarmes et policiers spécialisés et les intervenants associatifs.

Les actions de prévention des usages de drogues demeurent centrées sur les « grands ados » (15-18 ans), au collège et au lycée. Elles abordent généralement la plupart des produits, licites ou illicites. Les ressources extérieures aux établissements sont souvent mobilisées, malgré des budgets modestes. Les actions sont souvent reconduites d'une année à l'autre mais demeurent ponctuelles : 6 sur 10 consistent en une unique séance annuelle. Les réponses recueillies suggèrent la difficulté de coordination des acteurs sur le contenu de leurs interventions respectives.

Le rapport propose des pistes de développement pour un système d'observation des actions de prévention, à la lumière de cette expérience et de la précédente.



N° ISBN : 978-2-11-128268-1